

2025

Brookfield Renewable Corporation

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET RAPPORT DE GESTION CONNEXE

Rapport de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

Le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 a été préparé en date du 27 février 2026. Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre » et « notre société » désignent i) lorsque ces mentions désignent un moment précis avant le 24 décembre 2024, le groupe composé de Brookfield Renewable Holdings Corporation (auparavant, Brookfield Renewable Corporation) « BRHC », ses filiales directes et ses entités indirectes en exploitation; ii) lorsque ces mentions désignent un moment précis le 24 décembre 2024 ou après cette date, Brookfield Renewable Corporation (auparavant 1505127 B.C. Ltd.) (« BEPC »). BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris BRHC et notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de BRHC et de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation »). Brookfield Corporation et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield et Brookfield Renewable Corporation, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Asset Management Ltd. (« Brookfield Asset Management »), sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans les présents états financiers. Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions et leurs parties liées.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ » et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 10 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), et celui de SEDAR+ (www.sedarplus.ca).

Présentation du rapport de gestion

PARTIE 1 – Aperçu	4	PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)	
PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	6	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	27
PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	8	Actions et parts en circulation	29
Résumé des états consolidés de la situation financière	8	Obligations contractuelles	30
Transactions entre parties liées	9	Accords hors état de la situation financière	30
PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	14	PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles et annuelles	31
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024	14	Sommaire des résultats trimestriels historiques	31
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2024 et 2023	17	Résultats au prorata pour les trimestres clos les 31 décembre 2025 et 2024	32
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	20	Informations sur l'exploitation et information financière historiques relatives à la société en commandite	33
PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	24	Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	34
Liquidités disponibles	24	PARTIE 7 – Risques d'entreprise et gestion des risques	37
Politique en matière de dividendes	24	Gestion des risques et instruments financiers	37
Emprunts	25	PARTIE 8 – Estimations critiques, jugement dans l'application des méthodes comptables et contrôles internes	40
Dépenses d'investissement	27	PARTIE 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	45
		PARTIE 10 – Mise en garde	49

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 3 octobre 2024 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, sur le plan économique, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de BEPC de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite et chaque action échangeable de BEPC est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit considérablement influencé par le cours du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné global des activités de notre société et d'Énergie Brookfield. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans le présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <https://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse <https://www.sedarplus.ca>. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, Brookfield Renewable Holdings Corporation (« BRHC »), nos filiales et Énergie Brookfield (collectivement, notre « groupe »), visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elles détiennent, lequel est évalué à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions et de mesures de recyclage de capitaux. Énergie Brookfield détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de ses secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique d'information sur le rendement du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a échangé ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre

55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 605 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Le 31 décembre 2025, BRHC a entrepris une réorganisation à la suite de laquelle une nouvelle société, 1566030 B.C. Ltd. (la « nouvelle BRHC »), a été formée, et toutes les actions existantes de BRHC ont été fournies en apport à la nouvelle BRHC en échange d'actions de la nouvelle BRHC. L'exploitation de la structure réorganisée demeure essentiellement identique à celle de la structure précédente. La nouvelle BRHC est devenue partie à toutes les conventions auxquelles était partie BRHC, y compris la convention-cadre de services. Par la suite, la nouvelle BRHC a changé de nom pour devenir Brookfield Renewable Holdings Corporation. Sauf indication contraire, tous les renvois à BRHC s'entendent de la nouvelle BRHC.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024	2023
Produits	3 728 \$	4 142 \$	3 967 \$
Coûts d'exploitation directs	(1 495)	(1 767)	(1 466)
Coûts de service de gestion	(110)	(106)	(88)
Charge d'intérêts	(1 672)	(1 667)	(1 258)
Charge d'amortissement.....	(1 240)	(1 262)	(1 342)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	(813)	58	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2 de BRHC.....	(848)	61	—
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BHRC.....	—	574	(106)
Recouvrement (charge) d'impôt.....	13	(167)	(73)
Résultat net.....	(2 343)	433	308
	Taux de change moyen pour 1 \$ US		
€	0,89	0,92	0,92
R\$.....	5,59	5,39	4,99
COP.....	4 052	4 071	4 328

Analyse des écarts pour l'exercice considéré (2025 par rapport à 2024)

Les produits totalisant 3 728 millions \$ représentent une diminution de 414 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent, la croissance de nos activités, l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus de nos centrales hydroélectriques en Colombie ayant été contrebalancés par les conditions hydrologiques défavorables dans nos activités aux États-Unis et au Brésil, la réorganisation survenue au cours de l'exercice précédent ayant mené à la cession d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis et les ventes d'actifs réalisées dernièrement. Les produits tirés des centrales récemment mises en services et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 57 millions \$ et 923 GWh, et ont été contrebalancés par une réorganisation survenue au cours de l'exercice précédent ayant mené à la cession à Énergie Brookfield d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis et les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution de 346 millions \$ des produits et une réduction de 4 568 GWh de la production. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont diminué de 156 millions \$ puisque l'avantage tiré de l'augmentation des ressources dans nos centrales hydroélectriques en Colombie, ainsi que de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat de nos actifs en Amérique du Sud a été plus que contrebalancé par la baisse des apports hydrologiques dans nos activités au Brésil et aux États-Unis et par la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie attribuable à des apports hydrologiques accrus à l'échelle du réseau.

Comparativement à l'exercice précédent, le raffermissement du peso colombien et de l'euro par rapport au dollar américain, qui a été contrebalancé en partie par une certaine dépréciation du réal, a entraîné une hausse des produits de 2 millions \$ ainsi qu'une baisse des coûts d'exploitation et de la charge d'intérêts de 1 million \$.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 495 millions \$ représentent une baisse de 272 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison d'une réorganisation survenue au cours de l'exercice précédent ayant mené à la cession à Énergie Brookfield d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, de la vente d'une plateforme d'énergie renouvelable en Europe et de la diminution des achats d'électricité en Colombie, dont le coût est transféré à nos clients, contrebalancées en partie par les coûts supplémentaires entraînés par de récentes acquisitions et mises en service de centrales et le raffermissement susmentionné du peso colombien et de l'euro par rapport au dollar américain.

Les coûts de service de gestion totalisant 110 millions \$ représentent une diminution de 4 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts totalisant 1 672 millions \$ représente une augmentation de 5 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent en raison du reclassement à titre de charge d'intérêts des distributions sur les actions de catégorie C de BRHC découlant de leur comptabilisation comme passif à la suite de l'arrangement, le tout contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées récemment et les initiatives de structuration organisationnelle.

La réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers s'est traduite par une perte de 1 661 millions \$, par rapport à un profit de 693 millions \$ pour l'exercice précédent en raison de la fluctuation du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC au cours de l'exercice.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 240 millions \$, ce qui représente une baisse de 22 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent, attribuable à la vente d'actifs réalisée récemment.

La perte nette s'est élevée à 2 343 millions \$, soit une diminution de 2 776 millions \$ par rapport au résultat net de l'exercice précédent en raison surtout de la réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers et des autres éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour l'exercice précédent (2024 par rapport à 2023)

Les produits totalisant 4 142 millions \$ représentent une augmentation de 175 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités, de l'indexation sur l'inflation de notre production visée par contrat et d'une forte disponibilité des actifs. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 156 millions \$ et 4 107 GWh, le tout en partie contrebalancé par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 167 millions \$ et une réduction de la production de 2 572 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 155 millions \$ puisque l'avantage tiré de l'indexation sur l'inflation de la production visée par contrat dans nos actifs au Brésil et en Colombie a été contrebalancé par la baisse des ressources de nos portefeuilles hydroélectriques.

Comparativement à l'exercice précédent, le raffermissement du peso colombien par rapport au dollar américain, qui a été contrebalancé en partie par une certaine dépréciation du réal, a entraîné une hausse des produits de 31 millions \$ en partie contrebalancée par l'effet de change défavorable de 36 millions \$ sur les coûts d'exploitation et la charge d'intérêts.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 767 millions \$ représentent une augmentation de 301 millions \$ en regard de l'exercice précédent en raison surtout des coûts supplémentaires entraînés par les centrales récemment acquises et mises en service, de l'augmentation des achats d'électricité en Colombie, dont le coût est transféré aux consommateurs, ainsi que des fluctuations des taux de change déjà mentionnées, le tout contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement.

Les coûts de service de gestion totalisant 106 millions \$ représentent une diminution de 18 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La charge d'intérêts totalisant 1 667 millions \$ représente une augmentation de 409 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent en raison des acquisitions récentes, des initiatives de financement visant à financer les activités de développement, du reclassement à titre de charge d'intérêts des distributions sur les actions de catégorie C de BRHC découlant de leur comptabilisation comme passif à la suite de l'arrangement, ainsi que des fluctuations de change susmentionnées.

La réévaluation des actions classées à titre de passifs financiers s'est traduite par un profit de 693 millions \$, par rapport à une perte de 106 millions \$ pour l'exercice précédent en raison de la fluctuation du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC au cours de l'exercice.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 262 millions \$, ce qui représente une baisse de 80 millions \$ par rapport à celle de l'exercice précédent, attribuable à la vente d'actifs.

Le résultat net s'est élevé à 433 millions \$, soit une augmentation de 125 millions \$ par rapport à l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés, qui ont été contrebalancés par les autres produits liés à des éléments non récurrents favorables à l'exercice précédent.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière annuels audités aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Actifs courants	3 943 \$	3 114 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 014	753
Immobilisations corporelles à la juste valeur	39 699	38 696
Total de l'actif	46 267	44 129
Emprunts sans recours	15 264	13 775
Passifs d'impôt différé	7 339	6 493
Participations dans BRHC détenues par Énergie Brookfield	5 245	4 432
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	5 016	4 168
Total des capitaux propres	9 232	12 108
Total du passif et des capitaux propres	46 267	44 129
	Taux de change pour 1 \$ US	
€	0,85	0,97
R\$	5,50	6,19
COP	3 757	4 409

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 39,7 milliards \$ au 31 décembre 2025, contre 38,7 milliards \$ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 1,0 milliard \$. Nos investissements soutenus dans le développement d'actifs de production d'électricité et nos dépenses d'investissement de maintien ont eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles de 1,2 milliard \$. Notre réévaluation annuelle, qui tient compte de l'avantage tiré de la hausse des prix de l'électricité dans les marchés d'Amérique du Sud et d'Europe et de la croissance prévue de la demande en énergie renouvelable, ainsi que du raffermissement de la plupart des devises par rapport au dollar américain, a entraîné une augmentation des immobilisations corporelles de 2,9 milliards \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par des cessions qui ont entraîné une diminution des immobilisations corporelles de 1,9 milliard \$, et par une charge d'amortissement, qui les a réduites de 1,2 milliard \$.

Pour des renseignements sur les hypothèses de réévaluation utilisées et sur les analyses de sensibilité connexes, se reporter à la note 13, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités.

Actions classées à titre de passifs financiers

Avant l'arrangement, les actions de catégorie C étaient classées à titre de passifs financiers et présentées à titre d'instruments de capitaux propres étant donné les exceptions de portée limitée d'IAS 32. Après l'arrangement et l'inclusion de BRHC dans le périmètre de consolidation de notre société, les actions de catégorie C sont présentées à titre de passifs financiers comme des participations détenues dans BRHC d'une valeur de 5 245 millions \$.

Par suite de l'arrangement, les porteurs d'actions échangeables de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de notre société en échange de leurs actions échangeables de BRHC à raison de une pour une et Brookfield a transféré à notre société ses actions échangeables de BRHC en échange d'actions de catégorie A.2 à raison de une pour une. Les actions échangeables et les actions échangeables de catégorie A.2, au moment de leur consolidation dans notre société, sont classées à titre de passifs financiers d'une valeur de 5 016 millions \$.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec la société en commandite et Brookfield.

Depuis sa création, notre société mère a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée lors de la clôture de l'arrangement pour inclure, entre autres, BEPC comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une convention d'achat d'électricité (« CAÉ ») à long terme visant ses centrales hydroélectriques de New York.

Au moment de la création d'Énergie Brookfield en 2011, Brookfield a transféré certains projets en développement à des filiales de notre société sans contrepartie initiale tout en ayant le droit de recevoir une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets. Ces projets ont été transférés à notre société dans le cadre de la distribution spéciale.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite, aux termes desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power, ou exerce une influence notable sur celles-ci. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Notre société peut participer, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Income Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Notre société, avec nos partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, notre société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), notre société ou des coinvestisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ non assortie d'une sûreté, qui vient à échéance en décembre 2030, et les montants empruntés portent intérêt au taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), majoré d'une marge de 1,80 %. Pour l'exercice considéré, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 31 décembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). Il n'y a eu aucune charge d'intérêts portée au dépôt et à la facilité de crédit renouvelable de Brookfield pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des filiales consolidées permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 750 millions \$ par dépôt auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés ou engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 31 décembre 2025, des fonds de 376 millions \$ (125 millions \$ en 2024) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield, qui portent intérêt à un taux de 3,39 % à 4,03 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour l'exercice clos le

31 décembre 2025, les produits d'intérêts tirés des dépôts auprès d'Énergie Brookfield se sont chiffrés à moins de 1 million \$.

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la cote de la Bourse de New York et de la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 605 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Relativement à l'arrangement, la société a conclu deux conventions de dépôt auprès d'au moins une des filiales de la société en commandite, l'une à titre de déposant ou de prêteur, l'autre à titre de dépositaire ou d'emprunteur. Chaque convention de dépôt permet d'envisager d'autres ententes de dépôt potentielles, en vertu desquelles les parties concernées conviendraient mutuellement de déposer à vue des fonds conformément aux modalités définies, de temps à autre et à un taux d'intérêt déterminé. De plus, la société, à titre d'emprunteur, a conclu une convention de crédit auprès d'une filiale de la société en commandite, à titre de prêteur, en vertu de laquelle cette dernière a établi une facilité de crédit renouvelable d'un montant en capital global de 150 millions \$ en faveur de la société.

La convention de crédit est assortie d'une durée de dix ans, sous réserve de prolongations automatiques d'un an qui pourront être apportées chaque année, à moins que le prêteur ne résilie la convention.

Le 31 décembre 2025, BRHC a entrepris une réorganisation à la suite de laquelle une nouvelle société, 1566030 B.C. Ltd. (la « nouvelle BRHC »), a été formée, et toutes les actions existantes de BRHC ont été fournies en apport à la nouvelle BRHC en échange d'actions de la nouvelle BRHC. L'exploitation de la structure réorganisée demeure essentiellement identique à celle de la structure précédente. La nouvelle BRHC est devenue partie à toutes les conventions auxquelles était partie BRHC, y compris la convention-cadre de services. Par la suite, la nouvelle BRHC a changé de nom pour devenir Brookfield Renewable Holdings Corporation. Sauf indication contraire, tous les renvois à BRHC s'entendent de la nouvelle BRHC.

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à Énergie Brookfield. En outre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent participer, de pair avec des tiers indépendants, aux conditions et aux taux du marché, à des mobilisations de capitaux par Énergie Brookfield qui sont comptabilisées dans les emprunts sans recours aux états de la situation financière. Au 31 décembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours de néant (13 millions \$ en 2024) et des emprunts auprès de Brookfield Wealth Solutions totalisant 458 millions \$ (58 millions \$ en 2024), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

De temps à autre, dans le cours normal d'initiatives d'efficience fiscale de notre groupe, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou consentir des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, qui portent intérêt aux taux du marché et qui sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues auprès de la filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière un prêt intersociétés de 945 millions \$ auprès de la société, portant intérêt à un taux de 7,5 %, et classé comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées. La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevée à environ 45 millions \$.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société a transféré sa participation dans un portefeuille d'actifs de stockage en construction aux États-Unis d'une puissance de 220 MW à une filiale de la société en commandite, pour un produit d'environ 114 millions \$. Par conséquent, la société a décomptabilisé un montant de 258 millions \$ du total de l'actif et un montant de 134 millions \$ du total du passif. La transaction a été comptabilisée à titre de transaction sous contrôle commun et l'écart entre la contrepartie reçue et les actifs et passifs vendus a été comptabilisé directement dans les capitaux propres et présenté dans le poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW, pour un produit d'environ 230 millions \$ (montant net de 111 millions \$ pour la société) à un fonds privé sous la gestion de BAM à une valeur équivalente à celle convenue avec une tierce partie non affiliée.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, pour un produit d'environ 546 millions \$, déduction faite des coûts de transaction (montant net de 215 millions \$ pour la société). Une tranche de 47 % a été vendue à une tierce partie et la tranche restante de 53 % a été vendue à un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à celle convenue par le tiers indépendant.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen auprès d'un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente au prix d'acquisition convenu avec un tiers indépendant, soit 1 milliard \$, la part versée par la société s'élevant à 900 millions \$. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 % (participation de 34 % pour la société), et continuera de consolider cette entreprise. Dans le cadre de la clôture de cette transaction, Énergie Brookfield a souscrit un financement de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW, pour un produit d'environ 89 millions \$ (montant net de 57 millions \$ pour la société), dont une tranche de 33,3 % a été vendue à un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec des tierces parties indépendantes qui acquerront la participation résiduelle de 66,6 % dans ce portefeuille. La clôture de cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

De plus, notre société a conclu de nouvelles conventions avec la société en commandite et Brookfield et en a modifié ou résilié d'autres qui sont décrites à la note 28, « Transactions entre parties liées » de nos états financiers consolidés audités. Une description de certaines de nos conventions conclues avec Brookfield et la société en commandite est présentée à la rubrique 7.B, « Opérations entre apparentés » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	31 \$	68 \$	10 \$
Autres produits			
Produits d'intérêts	88 \$	42 \$	29 \$
Produits de distribution	—	3	7
	88 \$	45 \$	36 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie.....	(31) \$	(27) \$	(19) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(25)	(2)	(2)
	(56) \$	(29) \$	(21) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts et distributions	(469) \$	(462) \$	(140) \$
Autres			
(Charge) produit tiré des autres services entre parties liées	(8) \$	(5) \$	3 \$
Profit sur les instruments financiers.....	—	2	9
	(8) \$	(3) \$	12 \$
Coûts de service de gestion.....	(110) \$	(106) \$	(88) \$

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2025	2024
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	16 \$	30 \$
	La société en commandite	1 590	1 363
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	19	11
		1 625 \$	1 404 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	9 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	67 \$	34 \$
	La société en commandite	903	480
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	24	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	17	6
		1 011	544
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	9 \$	53 \$
	La société en commandite	42	452
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	434	34
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	—	2
		485 \$	541 \$
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	— \$	13 \$

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel de notre société (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, se reporter à la « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité.....	13 793	13 368	1 296 \$	1 189 \$	776 \$	684 \$	480 \$	434 \$
Énergie éolienne.....	2 268	2 848	151	223	111	246	68	190
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	1 412	1 636	224	238	172	237	102	169
Énergie décentralisée et solutions durables	850	939	107	124	99	82	73	57
Siège social	—	—	—	—	16	50	(95)	(56)
Total.....	18 323	18 791	1 778 \$	1 774 \$	1 174 \$	1 299 \$	628 \$	794 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Produits.....	1 296 \$	1 189 \$
Autres produits	81	33
Coûts d'exploitation directs.....	(601)	(538)
BAIIA ajusté ¹	776	684
Charge d'intérêts.....	(277)	(229)
Impôt exigible.....	(19)	(21)
Fonds provenant des activités.....	480 \$	434 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>13 793</i>	<i>13 368</i>
<i>Produits moyens par MWh².....</i>	<i>77</i>	<i>80</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Les fonds provenant des activités de nos centrales hydroélectriques se sont établis à 480 millions \$, contre 434 millions \$ pour l'exercice précédent, l'avantage tiré des apports hydrologiques accrus de nos activités en Colombie, de l'indexation sur l'inflation sur la production visée par contrat, de la baisse de l'impôt payé en trésorerie pour les actifs en développement récemment acquis et de notre participation accrue dans l'entreprise colombienne ayant été contrebalancé en partie par la baisse des apports hydrologiques dans nos activités aux États-Unis et au Brésil et la baisse des prix au comptant de notre production non visée par contrat en Colombie en raison de la hausse des ressources hydrologiques à l'échelle du réseau. Nous avons également fait progresser la mise en œuvre de notre stratégie de roulement des capitaux grâce à la vente partielle d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques secondaires aux États-Unis, réalisant un profit considérable par rapport au prix d'acquisition initial.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Produits	151 \$	223 \$
Autres produits	34	106
Coûts d'exploitation directs.....	(74)	(83)
BAIIA ajusté ¹	111	246
Charge d'intérêts	(38)	(47)
Impôt exigible	(5)	(9)
Fonds provenant des activités.....	68 \$	190 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>2 268</i>	<i>2 848</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont établis à 68 millions \$, par rapport à 190 millions \$ pour l'exercice précédent. L'incidence des centrales récemment mises en service a été contrebalancée par une réorganisation survenue au cours de l'exercice précédent ayant mené à la cession à Énergie Brookfield d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, les profits sur la vente d'actifs en développement qui ont été favorables à l'exercice précédent et l'incidence de la vente d'actifs éoliens au Portugal et en Espagne, qui a entraîné une baisse des résultats par rapport à ceux de l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Produits	224 \$	238 \$
Autres produits	9	66
Coûts d'exploitation directs.....	(61)	(67)
BAIIA ajusté ¹	172	237
Charge d'intérêts	(55)	(68)
Impôt exigible	(15)	—
Fonds provenant des activités.....	102 \$	169 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>1 412</i>	<i>1 636</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont fixés à 102 millions \$, contre 169 millions \$ pour l'exercice précédent, l'avantage tiré des centrales récemment mises en service ayant été contrebalancé par la baisse de la production sur une base comparable, une réorganisation survenue au cours de l'exercice précédent à la cession à Énergie Brookfield d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis et à la vente d'actifs solaires en Espagne, ce qui a entraîné une baisse des résultats par rapport à l'exercice précédent.

ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET SOLUTIONS DURABLES AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et solutions durables pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Produits	107 \$	124 \$
Autres produits	46	8
Coûts d'exploitation directs.....	(54)	(50)
BAIIA ajusté ¹	99	82
Charge d'intérêts	(24)	(24)
Impôt exigible	(2)	(1)
Fonds provenant des activités.....	73 \$	57 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>850</i>	<i>939</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie décentralisée et solutions durables se sont fixés à 73 millions \$, comparativement à 57 millions \$ pour l'exercice précédent, l'avantage tiré d'un profit sur la vente de notre entreprise d'énergie décentralisée en Amérique du Nord ayant été contrebalancé en partie par la baisse de la production et des apports de nos activités de stockage par pompage.

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Hydroélectricité.....	13 368 \$	14 449 \$	1 189 \$	1 212 \$	684 \$	787 \$	434 \$	504 \$
Énergie éolienne.....	2 848	1 728	223	152	246	138	190	108
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	1 636	1 261	238	165	237	146	169	94
Énergie décentralisée et solutions durables.....	939	886	124	125	82	101	57	80
Siège social	—	—	—	—	50	15	(56)	(70)
Total.....	18 791	18 324	1 774 \$	1 654 \$	1 299 \$	1 187 \$	794 \$	716 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2024	2023
Produits	1 189 \$	1 212 \$
Autres produits	33	51
Coûts d'exploitation directs	(538)	(476)
BAlIA ajusté ¹	684	787
Charge d'intérêts	(229)	(261)
Impôt exigible	(21)	(22)
Fonds provenant des activités	434 \$	504 \$

<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>13 368</i>	<i>14 449</i>
<i>Produits moyens par MWh</i> ²	<i>80</i>	<i>78</i>

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

²⁾ Les produits moyens par MWh ont été ajustés afin de tenir compte de l'incidence des achats d'électricité ainsi que des produits sans production correspondante.

Les fonds provenant des activités d'énergie hydroélectrique se sont chiffrés à 434 millions \$, en regard de 504 millions \$ pour l'exercice précédent, l'avantage tiré de l'augmentation des produits moyens par MWh dans nos centrales hydroélectriques en Colombie découlant de l'indexation sur l'inflation et des initiatives de renégociation de contrat ayant été contrebalancé par des conditions hydrologiques défavorables aux États-Unis et au Brésil.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2024	2023
Produits	223 \$	152 \$
Autres produits	106	33
Coûts d'exploitation directs	(83)	(47)
BAlIA ajusté ¹	246	138
Charge d'intérêts	(47)	(28)
Impôt exigible	(9)	(2)
Fonds provenant des activités	190 \$	108 \$

<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>2 848</i>	<i>1 728</i>
--	--------------	--------------

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie éolienne se sont élevés à 190 millions \$, comparativement à 108 millions \$ pour l'exercice précédent, en raison surtout de l'avantage tiré de nos centrales récemment acquises et mises en service et des profits réalisés à la cession d'un portefeuille de projets en développement en Europe.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE DESTINÉE AUX RÉSEAUX PUBLICS AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire destinée aux réseaux publics pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2024	2023
Produits	238 \$	165 \$
Autres produits	66	23
Coûts d'exploitation directs	(67)	(42)
BAIIA ajusté ¹	237	146
Charge d'intérêts	(68)	(50)
Impôt exigible	—	(2)
Fonds provenant des activités	169 \$	94 \$

Production (GWh) – réelle **1 636** *1 261*

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités d'énergie solaire destinée aux réseaux publics se sont établis à 169 millions \$, comparativement à 94 millions \$ pour l'exercice précédent, en raison de l'avantage tiré de la croissance de nos activités et des profits liés à la vente d'un portefeuille de projets en développement en Europe.

ACTIVITÉS DU SECTEUR ÉNERGIE DÉCENTRALISÉE ET SOLUTIONS DURABLES AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur énergie décentralisée et solutions durables pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2024	2023
Produits	124 \$	125 \$
Autres produits	8	18
Coûts d'exploitation directs	(50)	(42)
BAIIA ajusté ¹	82	101
Charge d'intérêts	(24)	(21)
Impôt exigible	(1)	—
Fonds provenant des activités	57 \$	80 \$

Production (GWh) – réelle **939** *886*

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie décentralisée et solutions durables se sont fixés à 57 millions \$ comparativement à 80 millions \$ pour l'exercice précédent, l'avantage tiré de l'augmentation des ressources ayant été contrebalancé par la baisse de l'apport de nos activités de stockage par pompage, la hausse des prix liée à la stabilisation des réseaux ayant été favorable au cours de l'exercice précédent.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net.....	298 \$	(143) \$	(82) \$	(99) \$	(2 317) \$	(2 343) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	545	310	281	104	—	1 240
Recouvrement d'impôt différé.....	(27)	(55)	(23)	(23)	(4)	(132)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	(15)	(72)	(5)	(7)	8	(91)
Divers ¹	43	68	57	155	6	329
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	550	550
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	—	—	—	—	813	813
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2.....	—	—	—	—	848	848
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	110	110
Charge d'intérêts ²	684	157	216	64	1	1 122
Charge d'impôt exigible	73	13	26	6	1	119
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(825)	(167)	(298)	(101)	—	(1 391)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite	776 \$	111 \$	172 \$	99 \$	16 \$	1 174 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part de la société dans des couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 1 672 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	370 \$	55 \$	16 \$	(33) \$	25 \$	433 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	518	367	287	90	—	1 262
Charge d'impôt différé.....	9	12	31	7	8	67
Profit de change et sur les instruments financiers	(131)	(73)	(32)	(2)	—	(238)
Divers ¹	(39)	18	(18)	(33)	(18)	(90)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	549	549
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC.....	—	—	—	—	(58)	(58)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et de catégorie A.2.....	—	—	—	—	(61)	(61)
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC.....	—	—	—	—	(574)	(574)
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	106	106
Charge d'intérêts ²	625	231	201	47	14	1 118
Charge d'impôt exigible	70	10	13	6	1	100
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(738)	(374)	(261)	—	58	(1 315)
BAIIA ajusté attribuable à la société en commandite	684 \$	246 \$	237 \$	82 \$	50 \$	1 299 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part de la société dans des couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 1 667 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	493 \$	116 \$	200 \$	(2) \$	(499) \$	308 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	542	384	322	94	—	1 342
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(8)	(4)	(24)	2	(6)	(40)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	(140)	(7)	(6)	5	(11)	(159)
Divers ¹	31	(162)	(191)	2	11	(309)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	241	241
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC.....	—	—	—	—	106	106
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	88	88
Charge d'intérêts ²	626	137	205	46	3	1 017
Charge d'impôt exigible	84	14	12	—	3	113
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(841)	(340)	(372)	(46)	79	(1 520)
BAIIA ajusté attribuable à la société	787 \$	138 \$	146 \$	101 \$	15 \$	1 187 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part de la société dans des couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 1 258 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024	2023
Résultat net.....	(2 343) \$	433 \$	308 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants			
Charge d'amortissement.....	1 240	1 262	1 342
Profit de change et sur les instruments financiers	(91)	(238)	(159)
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(132)	67	(40)
Divers ¹	329	(90)	(316)
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC....	551	549	241
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite	813	(58)	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie A.2	848	(61)	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC.....	—	(574)	106
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(587)	(496)	(766)
Fonds provenant des activités	628 \$	794 \$	716 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont ainsi accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à notre société	397 \$	255 \$
Facilités de crédit autorisées ¹	2 450	2 450
	2 847	2 705
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	235	85
Liquidités du groupe Énergie Brookfield au prorata	1 543	1 530
Liquidités disponibles	4 625 \$	4 320 \$

¹⁾ Comprennent des facilités de crédit subordonnées de 2 050 millions \$ auprès de la société en commandite et une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ auprès de Brookfield Corporation.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables de BEPC ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalent à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables de BEPC soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré ou non versé de ce dividende sur les actions échangeables de BEPC croîtra et s'accumulera. Aux termes de la convention modifiée et reformulée relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ou verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC. Se reporter à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés – Relation de BEPC avec la société en commandite – Convention relative à l'obligation remboursable en actions » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de plus de 5 % de sa distribution annuelle, ce qui la porte à 1,568 \$ par part de société en commandite, ou 0,392 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution versée en mars 2026, une hausse par rapport à 1,492 \$ par part de société en commandite en 2025 (1,42 \$ par part de société en commandite en 2024 et 1,35 \$ par part de société en commandite en 2023). Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes, déduction faite des cessions. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata aux 31 décembre :

	2025			2024		
	Moyenne pondérée			Moyenne pondérée		
	Taux d'intérêt ¹ (%)	Durée (en années)	Total ¹	Taux d'intérêt ¹ (%)	Durée (en années)	Total ¹
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)						
Emprunts sans recours au prorata ²						
Hydroélectricité	7,4	5	4 050 \$	6,8	6	2 939 \$
Énergie éolienne	6,2	8	658	5,1	6	695
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,4	10	1 412	5,4	10	1 281
Énergie décentralisée et solutions durables	6,0	10	142	4,8	8	304
	6,8	7	6 262	6,1	7	5 219
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties.....			(33)			(31)
			6 229			5 188
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			(259)			(104)
Participations ne donnant pas le contrôle et autres ³			9 294			8 691
Selon les états financiers IFRS.....			15 264 \$			13 775 \$

¹⁾ Comprend la quote-part des obligations en matière de trésorerie et du rendement en trésorerie lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.

²⁾ Se reporter à la « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

³⁾ Comprend les ajustements des financements donnant droit à des avantages fiscaux.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés, de l'amortissement prévu et des intérêts à payer au prorata au 31 décembre 2025 :

(EN MILLIONS)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	418 \$	129 \$	97 \$	278 \$	968 \$	909 \$	2 799 \$
Énergie éolienne	1	1	125	56	125	4	312
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	11	1	151	67	151	—	381
Énergie décentralisée et solutions durables.....	—	—	—	—	—	142	142
	430	131	373	401	1 244	1 055	3 634
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	132	132	176	118	204	489	1 251
Énergie éolienne.....	35	45	33	32	29	172	346
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	80	90	87	88	88	598	1 031
Énergie décentralisée et solutions durables.....	—	—	—	—	—	—	—
	247	267	296	238	321	1 259	2 628
Total.....	677 \$	398 \$	669 \$	639 \$	1 565 \$	2 314 \$	6 262 \$
Intérêts à payer¹							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	288 \$	248 \$	230 \$	207 \$	177 \$	305 \$	1 455 \$
Énergie éolienne	32	33	30	25	20	178	318
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	71	69	64	58	52	503	817
Énergie décentralisée et solutions durables.....	9	6	9	11	9	39	83
Total.....	400 \$	356 \$	333 \$	301 \$	258 \$	1 025 \$	2 673 \$

¹⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur toute la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon les taux d'intérêt estimés.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au moment du refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2030 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette liée aux placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités, combinés à de la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluerons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, notre société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,45 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi et devraient servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme. Nous sommes d'avis que ces sources de capitaux seront suffisantes pour nous permettre de déployer les capitaux nécessaires au financement de nos engagements contractuels (se reporter à la note 27, « Engagements, éventualités et garanties » des états financiers consolidés annuels audités) et de la quote-part de la société des transactions prévues par notre groupe.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Activités d'exploitation, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement	551 \$	752 \$	1 218 \$
Variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	45	61	(20)
Variation nette des soldes du fonds de roulement	(94)	(264)	405
Activités d'exploitation	502	549	1 603
Activités de financement	96	192	(636)
Activités d'investissement	(576)	(665)	(1 018)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	44	(77)	36
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	66 \$	(1) \$	(15) \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement, se sont établis à 551 millions \$, comparativement à 752 millions \$ en 2024 et à 1 218 millions \$ en 2023, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des périodes. L'exercice précédent a été avantagé par les résultats d'une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis transférée à Énergie Brookfield et la vente d'une plateforme d'énergie renouvelable en Europe à la fin de 2024.

Activités de financement

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 96 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Comme nous l'expliquons ci-après, notre bilan solide et l'accès judicieux à diverses sources de financement nous permettent de financer la croissance et de dégager un produit net de 1 419 millions \$ tiré de financements sans recours et de financements auprès de parties liées de 206 millions \$. Ces financements comprennent plusieurs financements additionnels au sein de notre parc hydroélectrique découlant des contrats à modalités favorables à long terme passés, ce qui nous a permis de dégager des liquidités supplémentaires pour financer une croissance de première qualité.

Au cours de l'exercice, nous avons recyclé et affecté des capitaux totalisant 2 731 millions \$ découlant principalement de notre acquisition d'une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen, qui a permis de distribuer des capitaux à nos participations ne donnant pas le contrôle. L'apport en capital des participations ne donnant pas le contrôle a totalisé 1 207 millions \$.

Les flux de trésorerie provenant des activités de financement se sont établis à 192 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Comme nous l'expliquons ci-après, notre bilan solide et l'accès judicieux à diverses sources de financement nous permettent de financer la croissance et de dégager un produit net de 803 millions \$ tiré de financements sans recours qui a été contrebalancé par le remboursement de financements auprès de parties liées de 336 millions \$. Les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle de nos filiales en exploitation se sont chiffrées à 410 millions \$. L'apport en capital au titre de la participation ne donnant pas le contrôle s'est élevé à 135 millions \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement se sont établis à 636 millions \$. Notre solide situation financière nous a permis de dégager un produit d'environ 3 041 millions \$, y compris un financement par capitaux propres de 251 millions \$, déduction faite des coûts de transaction, par voie de prise ferme visant les actions échangeables de BEPC au cours du deuxième trimestre de 2023. Le produit réalisé pour financer la croissance de nos activités au moyen des activités de financement, comme il est mentionné ci-après, a été contrebalancé par le remboursement d'emprunts. Les distributions versées à la société en commandite et aux participations ne donnant pas le contrôle de nos filiales en exploitation se sont chiffrées à 669 millions \$.

Activités d'investissement

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont établis à 576 millions \$. Notre investissement continu dans les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, y compris la construction et le développement de projets de développement d'énergie solaire, d'énergie éolienne et de stockage aux États-Unis, en Colombie et au Brésil s'est élevé à 1 291 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Nos mesures de recyclage de capitaux, y compris la vente de notre entreprise de production décentralisée en Amérique du Nord et de nos actifs financiers, ont permis de dégager un produit totalisant 882 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 se sont établis à 665 millions \$. Notre investissement continu dans les immobilisations corporelles, y compris la construction et le développement de projets de développement d'énergie solaire, d'énergie éolienne et de stockage aux États-Unis et au Brésil, s'est élevé à 949 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Nous avons également investi 685 millions \$ dans nos placements structurés et dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, notamment une participation de 67 % dans un fabricant d'électrocarburants aux États-Unis ayant la capacité de produire 500 barils par jour.

Nos mesures de recyclage de capitaux, comprenant un portefeuille d'actifs solaires d'une puissance de 63 MW, d'actifs éoliens d'une puissance de 682 MW et d'un portefeuille de projets en développement d'une puissance de 1,6 GW en Espagne et au Portugal, d'un actif hydroélectrique de 30 MW aux États-Unis, d'un portefeuille de centrales alimentées à la biomasse au Brésil de 85 MW et d'un portefeuille d'actifs hydroélectriques d'une puissance de 90 MW au Brésil ont été contrebalancées par un transfert de trésorerie et d'équivalents de trésorerie à une filiale d'Énergie Brookfield, conjointement avec notre participation de 100 % dans un portefeuille composé d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 MW, comprenant notamment un portefeuille de projets de développement de 6 100 MW aux États-Unis, ce qui a donné lieu à des produits de 982 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 1 018 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons investi dans notre croissance à hauteur de 180 millions \$, notamment dans un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation d'une puissance de 136 MW, dans une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis disposant d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 MW et d'un portefeuille de développement d'une puissance de 6 100 MW, ainsi que dans un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation de 60 MW au Brésil. Notre investissement continu dans nos immobilisations corporelles, notamment dans des projets de développement d'énergie éolienne au Brésil d'une puissance de 248 MW, des projets de développement d'énergie

éolienne aux États-Unis d'une puissance de 200 MW et des actifs solaires en Colombie d'une puissance de 60 MW, s'est élevé à 1 028 millions \$, contrebalancé en partie par un produit de 243 millions \$ tiré de la vente d'actifs éoliens secondaires et de titres financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ACTIONS ET PARTS EN CIRCULATION

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 détenues par les détenteurs de Brookfield et des actionnaires publics ainsi que des actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC détenues par la société en commandite. Les dividendes sur les actions échangeables et sur les actions échangeables de catégorie A.2 de BEPC devraient être déclarés et versés au même moment et au même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie B de BEPC et des actions de catégorie B et C de BRHC ont droit aux dividendes déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

(ACTIONS)	31 décembre 2025
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 ¹⁾	179 604 793
Actions de catégorie B de BEPC	55
Actions de catégorie B de BRHC	110
Actions de catégorie C de BRHC	194 460 874

¹⁾ Comprendent 144 885 110 actions échangeables de BEPC (144 921 168 au 31 décembre 2024) et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 (34 719 683 au 31 décembre 2024).

Les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 donnent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions pour une contrepartie en trésorerie. Le droit de rachat lié aux actions échangeables de BEPC est assujéti au droit de la société de régler, à son gré, la demande de rachat en contrepartie de parts de société en commandite, à raison de une pour une. De même, le droit de rachat lié aux actions échangeables de catégorie A.2 est assujéti au droit de la société de régler, à son gré, une telle demande de rachat en contrepartie d'actions échangeables de BEPC ou de parts de société en commandite, plutôt qu'en trésorerie, au choix de Brookfield, à raison de une pour une. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 10.B « Actes constitutifs – Actions échangeables de BEPC » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nos actionnaires ont échangé 36 058 actions échangeables de BEPC (10 675 en 2024 et 8 465 en 2023) contre un nombre équivalent de parts de société en commandite. Les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions échangeables de catégorie A.2, d'actions de catégorie B de BEPC ou d'actions de catégorie C de BRHC. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2 ainsi que la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B de BEPC, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les actions de catégorie B de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BRHC sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie B de BEPC respectent toutefois certains critères d'admissibilité et sont présentées comme des instruments de capitaux propres étant donné les exceptions limitées du champ d'application d'IAS 32.

La société a déclaré des dividendes totalisant 269 millions \$ (256 millions \$ en 2024, et 241 millions \$ en 2023) sur les actions échangeables de BEPC et les actions échangeables de catégorie A.2 en circulation, et 282 millions \$ (293 millions \$ en 2024) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés comme des charges d'intérêts dans les états financiers consolidés. Aucun dividende n'a été déclaré à l'égard des actions de catégorie B de BEPC ou des actions de catégorie B de BRHC pour l'exercice.

Au 31 décembre 2025, les détenteurs de Brookfield détiennent une participation directe et indirecte d'environ 25 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions échangeables de BEPC restantes sont détenues par des investisseurs publics.

Notre société peut, de temps à autre, acheter pour annulation des actions sur le marché libre sous réserve des lois applicables et de l'obtention de toute approbation nécessaire.

En décembre 2025, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 7 244 255 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2026, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

En date du présent rapport, les détenteurs de Brookfield et la société en commandite, du fait qu'ils détiennent des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2 et des actions de catégorie B de BEPC, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 79 % dans notre société (en supposant que le nombre maximal permis des actions échangeables de catégorie A.2 détenues par Brookfield Corporation sont converties en actions échangeables de BEPC). Les porteurs d'actions échangeables de BEPC, autres que les détenteurs de Brookfield, détiennent environ 21 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 27, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés annuels audités :

- Engagements – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- Éventualités – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- Garanties – Nature de toutes les promesses d'indemnisation et des garanties accordées à des tiers pour certaines transactions

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Aux fins générales de la société, notre société émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 31 décembre 2025, les lettres de crédit émises totalisaient 1 672 millions \$ (1 002 millions \$ en 2024).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société garantissent entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, pour ce qui est, dans chaque cas, du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS TRIMESTRIELLES ET ANNUELLES

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un résumé de l'information financière trimestrielle non auditée de notre société pour les huit derniers trimestres :

(EN MILLIONS)	2025				2024			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits.....	938 \$	931 \$	952 \$	907 \$	987 \$	1 041 \$	989 \$	1 125 \$
Résultat net.....	(666)	(225)	(1 447)	(5)	945	(664)	(339)	491
Résultat net attribuable à la société en commandite.....	(706)	(233)	(1 410)	5	761	(674)	(342)	491

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2025 ET 2024

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières de notre société au prorata pour les trimestres clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle d'énergie renouvelable		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités ¹	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Hydroélectricité	3 450	3 029	331 \$	272 \$	218 \$	129 \$	106 \$	69 \$
Énergie éolienne	582	738	40	61	28	132	15	112
Énergie solaire destinée aux réseaux publics.....	293	262	32	28	14	57	(5)	40
Énergie décentralisée et solutions durables ²	191	182	24	25	49	16	42	9
Siège social.....	—	—	—	—	(3)	12	(38)	(31)
Total	4 516	4 211	427 \$	386 \$	306 \$	346 \$	120 \$	199 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

INFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET INFORMATION FINANCIÈRE HISTORIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit grandement influencé par le cours des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons les informations sur l'exploitation et les informations financières historiques d'Énergie Brookfield. Pour plus de renseignements, se reporter à l'information financière par période de la société en commandite mentionnée dans l'introduction du présent rapport de gestion.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024	2023
Information sur l'exploitation :			
Puissance (MW).....	47 203	46 211	32 949
Production totale (GWh)			
Production moyenne à long terme.....	123 028	94 339	75 584
Production réelle.....	116 010	80 842	69 704
Production au prorata (GWh)			
Production réelle d'énergie renouvelable.....	33 157	30 947	30 947
Informations financières supplémentaires :			
Perte nette attribuable aux porteurs de parts	(19) \$	(464) \$	(100) \$
Perte de base par part de société en commandite ¹	(0,25)	(0,89)	(0,32)
BAIIA ajusté au prorata ²	2 698	2 408	2 182
Fonds provenant des activités ²	1 334	1 217	1 095
Fonds provenant des activités par part ^{2,3}	2,01	1,83	1,67
Distribution par part de société en commandite ³	1,49	1,42	1,35

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2025	2024	2023
Immobilisations corporelles, à la juste valeur.....	70 456 \$	73 475 \$	64 005 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	4 087	2 740	2 546
Total de l'actif.....	98 701	94 809	76 128
Total des emprunts.....	34 892	34 390	29 702
Passifs d'impôt différé.....	9 395	8 439	7 174
Autres passifs.....	19 440	15 524	9 273
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	24 164	26 168	18 863
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield.....	52	50	55
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield.....	2 524	2 457	2 684
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	2 330	2 269	2 479
Actions privilégiées	563	537	583
Billets subordonnés perpétuels	737	737	592
Capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées	634	634	760
Capitaux propres des commanditaires.....	3 970	3 604	3 963
Total du passif et des capitaux propres.....	98 701	94 809	76 128
Ratio d'endettement (valeur de marché) ⁴	39 %	40 %	40 %

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre moyen de parts de société en commandite s'est élevé à 287,0 millions (285,5 millions en 2024 et 282,4 millions en 2023).

²⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

³⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le nombre moyen de parts en circulation s'est établi à 665,1 millions (663,6 millions en 2024 et 657,1 millions en 2023), ce qui comprend les parts de société en commandite, les parts de société en commandite rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et la participation de commandité.

⁴⁾ Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des billets subordonnés perpétuels, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 31 décembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net.....	71 \$	(14) \$	(27) \$	(36) \$	(660) \$	(666) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	142	77	72	10	—	301
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(8)	(28)	(23)	(13)	(2)	(74)
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	(78)	(52)	(18)	—	5	(143)
Divers ¹	59	43	15	145	3	265
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	128	128
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite.....	—	—	—	—	230	230
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.....	—	—	—	—	253	253
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	35	35
Charge d'intérêts ²	190	40	48	25	5	308
Charge d'impôt exigible	39	9	11	5	—	64
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(197)	(47)	(64)	(87)	—	(395)
BAIIA ajusté attribuable à la société.....	218 \$	28 \$	14 \$	49 \$	(3) \$	306 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part de la société dans des couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 436 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour le trimestre clos le 31 décembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total
Résultat net	111 \$	151 \$	72 \$	(30) \$	641 \$	945 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	129	72	67	24	—	292
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(10)	35	18	16	5	64
Profit de change et sur les instruments financiers	(65)	(32)	(59)	(4)	—	(160)
Divers ¹	(36)	31	25	2	1	23
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, actions échangeables de catégorie A.2 et actions échangeables de BRHC ²	—	—	—	—	356	356
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite	—	—	—	—	(58)	(58)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	—	—	—	—	(61)	(61)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC	—	—	—	—	(915)	(915)
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	35	35
Charge d'intérêts ²	158	53	56	12	—	279
Charge d'impôt exigible	17	2	12	6	—	37
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(175)	(180)	(134)	(10)	8	(491)
BAIIA ajusté attribuable à la société	129 \$	132 \$	57 \$	16 \$	12 \$	346 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de la dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession, et la quote-part de la société dans des couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans le BAIIA ajusté.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 635 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche du BAIIA ajusté découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2025	2024
Résultat net	(666) \$	945 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	301	292
Profit de change et sur les instruments financiers	(143)	(160)
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(74)	64
Divers ¹	265	23
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC	128	356
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite.....	230	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC	(595)	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC	848	(1 034)
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(174)	(287)
Fonds provenant des activités	120 \$	199 \$

¹⁾ Le poste Divers comprend des montants qui ne sont pas liés aux activités génératrices de produits et ne sont pas des charges d'exploitation en trésorerie récurrentes normales et nécessaires à l'exercice des activités. Le poste Divers comprend également les dérivés et les autres réévaluations et règlements, les profits ou pertes sur l'extinction ou la modification de dette, les coûts de transaction, les frais juridiques, les provisions, l'amortissement des actifs de concession et la quote-part de la société dans les couvertures de change et autres couvertures, les produits tirés des actifs financiers et des placements structurés dans des solutions durables et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyions pas détenir à long terme qui sont compris dans les fonds provenant des activités.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 7 – RISQUES D’ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs de la direction consistent à protéger notre société contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de prix de l’électricité, le risque de change, le risque de taux d’intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. De plus amples renseignements sur ces risques se trouvent à la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers », des états financiers consolidés annuels audités.

Le tableau suivant présente les risques financiers de la société et la méthode de gestion de ces risques :

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de prix de l’électricité	Nous sommes exposés aux variations du prix du marché de l’électricité.	- Conclure des contrats à long terme qui stipulent le prix auquel l’électricité est vendue. - Conserver un portefeuille de contrats financiers à court, moyen et long terme pour atténuer le risque relatif aux fluctuations des prix de l’électricité. - Fixer des plafonds et établir des contrôles dans le cadre de nos activités de négociation. - Au 31 décembre 2025, environ 90 % de la production au prorata pour 2026 (en 2024, 88 % de la production pour 2025) faisait l’objet de conventions d’achat d’électricité et de contrats financiers, compte non tenu de la production du Brésil et de la Colombie. Au Brésil et en Colombie, environ 85 % et 75 % de la production au prorata pour 2026 (respectivement 80 % et 85 % de la production pour 2025 en 2024) faisait l’objet, respectivement, de conventions d’achat d’électricité. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata ».
Risque de change	Nous courons un risque de change – y compris par rapport au dollar canadien, au réal, à l’euro et au peso colombien – lié aux activités, aux transactions prévues et à certains emprunts en devises.	- Conclure des contrats de change visant à réduire au minimum l’exposition aux fluctuations de change. - 55 % des flux de trésorerie sont générés aux États-Unis, tandis que le risque de change attribuable au dollar canadien et à l’euro, soit 10 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, est géré de façon proactive au moyen de contrats de change. - Un nombre limité de contrats de change visant à couvrir l’exposition aux devises en Amérique du Sud, soit 35 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, en raison des coûts connexes élevés qu’entraîne la couverture de certaines devises. Toutefois, ce risque de change est atténué en partie par l’indexation sur l’inflation annuelle de nos conventions d’achat d’électricité.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de taux d'intérêt	Nous courons un risque lié aux taux d'intérêt sur notre dette à taux variable.	- Les actifs sont constitués essentiellement d'actifs physiques de longue durée, et les passifs financiers, de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à un taux fixe grâce à des instruments financiers liés aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt. - Conclure des contrats de taux d'intérêt pour se prévaloir de taux fixes sur certaines émissions ultérieures de titres de créance et de dettes à taux d'intérêt variables. - Au prorata, notre exposition aux taux variables représente 23 % du total de la dette, après avoir tenu compte de la dette à taux variable ayant été couverte au moyen de swaps de taux d'intérêt. Notre exposition aux taux variables découle essentiellement de nos activités en Amérique du Sud, où les possibilités de contracter la dette à taux fixe sont limitées en raison des coûts connexes élevés.
Risque de crédit	Nous courons un risque de crédit lié aux activités d'exploitation et à certaines activités de financement, dont le risque maximal est représenté par les valeurs comptables présentées dans les états de la situation financière. Nous courons un risque de crédit si les contreparties à nos contrats d'énergie, swaps de taux d'intérêt, contrats de change à terme, transactions physiques d'électricité et de gaz, et créances clients sont incapables de respecter leurs obligations.	- Contreparties diversifiées qui ont un historique de crédit de longue date. - Exposition à des contreparties dont la cote de crédit est de première qualité. - Utilisation de contrats commerciaux types et d'autres techniques types d'atténuation des risques de crédit. - Au 31 décembre 2025, 89 % des créances clients de la société n'étaient pas en souffrance (86 % en 2024).

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de liquidité	Nous courons un risque de liquidité lié aux passifs financiers. Nous sommes également assujettis au risque de liquidité interne, car nous exerçons nos activités par l'intermédiaire d'entités juridiques distinctes (filiales et sociétés affiliées) et sommes tributaires des entrées de trésorerie provenant de ces entités pour acquitter les charges du siège social et verser des dividendes aux actionnaires. Aux termes des conventions de crédit liées à la dette des filiales, les distributions en trésorerie versées à notre société sont généralement interdites si l'entité a manqué à son engagement de remboursement de l'emprunt (notamment le non-paiement du capital ou des intérêts), ou si elle n'atteint pas un ratio de couverture du service de la dette de référence. Se reporter à la note 18, « Gestion du capital », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements.	- Au 31 décembre 2025, les liquidités disponibles à l'échelle du groupe s'élevaient à 4,6 milliards \$. Les liquidités se composent de notre quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de nos placements dans des titres négociables, de la tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère et de notre quote-part des facilités de crédit des filiales. Pour de plus amples renseignements sur la tranche disponible des facilités de crédit et le calendrier d'échéances de la dette respectif, se reporter à la « Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement ». - Suivi efficace et régulier des clauses restrictives et collaboration avec les prêteurs pour redresser tout manquement. - Cibler des titres de créance de première qualité ou des titres de créance présentant des caractéristiques de première qualité qui ont la capacité d'absorber la volatilité des flux de trésorerie. - Nature à long terme des instruments d'emprunt et échelonnement des dates d'échéance sur une longue période. - Trésorerie suffisante provenant des activités d'exploitation, accès à des facilités de crédit non utilisées et possibilité de recourir aux marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à leur échéance. - Veiller à avoir accès aux marchés financiers et maintenir une solide note de crédit de première qualité.

PARTIE 8 – ESTIMATIONS CRITIQUES, JUGEMENT DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES ET CONTRÔLES INTERNES

Les états financiers consolidés audités de Brookfield Renewable Corporation aux 31 décembre 2025 et 2024 et pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023 ont été dressés conformément aux IFRS selon lesquelles il est nécessaire d'avoir recours à des estimations et jugements relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé, des passifs relatifs au démantèlement et de la dépréciation du goodwill. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, du développement annuel prévu en MW, des hypothèses sur le niveau d'endettement futur, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les provisions, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connue qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans le présent rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS CRITIQUES

Notre société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés audités portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de notre société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées, aux taux d'inflation futurs, aux taux d'actualisation ainsi qu'aux valeurs finales, comme il est décrit à la note 13, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités de notre société. La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à notre société d'évaluer ses immobilisations corporelles est une question de jugement. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 1 u) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles », des états financiers consolidés annuels audités de notre société.

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour assurer l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Les instruments non financiers sont évalués en fonction d'estimations des prix futurs de l'électricité calculées en tenant compte des cours proposés par les courtiers pour les années où le marché est liquide et, pour les années ultérieures, de la meilleure estimation par la société des prix de l'électricité qui permettraient l'arrivée de nouveaux venus sur le marché. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs.

Pour ce qui est des conventions d'achat d'électricité qui sont comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 ») comportant des valeurs non observables, la société calcule la juste valeur de ces CAÉ selon IFRS 9 au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés en fonction de la durée du contrat et formule des jugements sur les données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation. Le modèle d'évaluation intègre différentes données et hypothèses, entre autres, les prix futurs de l'électricité, les prix contractuels, les volumes contractuels, la production moyenne à long terme prévue et les taux d'actualisation. Les prix futurs de l'électricité sont fondés sur les cours cotés par les courtiers obtenus de sources indépendantes, tandis que pour les CAÉ selon IFRS 9, pour lesquels aucun cours n'est coté par les courtiers, les prix futurs marchands reposant sur le prix du combustible sont incorporés dans le modèle. Les prix contractuels sont stipulés dans chacune des conventions, les volumes contractuels sont soit indiqués dans la convention, soit déterminés à partir de la production future estimée des actifs de production d'électricité et les taux d'actualisation utilisés dans le modèle d'évaluation correspondent au taux sans risque rajusté en fonction du crédit. Se reporter à la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers », de nos états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés audités comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états de la situation financière consolidés audités. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont en fonction du bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la Société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Des hypothèses et des estimations entre autres sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le montant du règlement sont inhérentes aux calculs de ces coûts.

v) Dépréciation du goodwill

Le test de dépréciation du goodwill nécessite une estimation de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou des UGT ou groupes d'UGT auxquels le goodwill a été affecté.

La société utilise les hypothèses et estimations principales suivantes pour déterminer la valeur d'utilité : les circonstances qui ont donné lieu au goodwill, l'échéancier et le montant des flux de trésorerie futurs attendus des UGT, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux, les dates finales d'évaluation, le développement annuel prévu de MW par année et les hypothèses sur le niveau d'endettement futur des plateformes.

JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés audités et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de notre société. Celle-ci exerce son jugement pour déterminer si elle contrôle des filiales qu'elle ne détient pas entièrement. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de notre société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, prenant en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de notre société est décrite à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation », des états financiers consolidés audités de notre société. L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour déterminer le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour établir les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

Notre société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur vingt ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de notre société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs énergie éolienne, énergie solaire et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de notre société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2030 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2030 en Colombie et d'ici 2029 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord, et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. La vision à long terme de la société à l'égard de ses actifs d'énergie existants repose sur les taux d'actualisation requis pour favoriser la construction d'une nouvelle capacité de production, en fonction du profil technologique de la région considérée.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques, en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 1 n), « Instruments financiers », de nos états financiers consolidés annuels audités. En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

Pour ce qui est des dérivés sur marchandises dont la valeur n'est pas observable, la société formule des jugements sur les données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation. Différentes données et hypothèses sont incorporées dans le modèle d'évaluation, notamment les prix à terme de l'électricité, les prix contractuels, les volumes contractuels et les taux d'actualisation. Les prix à terme de l'électricité sont fondés sur les cours cotés par les courtiers obtenus de sources indépendantes, les prix contractuels sont stipulés dans chacune des conventions distinctes, les volumes contractuels sont soit indiqués dans la convention, soit déterminés à partir de la production future des actifs de production d'électricité et les taux d'actualisation sont établis en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des actifs de production d'électricité.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de notre société est décrite à la note 1 p), « Impôts sur le résultat », des états financiers consolidés audités de notre société. Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation et les informations à fournir.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS de comptabilité susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW, pour un produit d'environ 230 millions \$ (montant net de 111 millions \$ pour la société). La société continuera de consolider ce portefeuille.

Après la clôture de l'exercice, la société a établi un programme de placement d'actions au cours du marché grâce auquel elle peut, à son gré, offrir et vendre des actions échangeables de BEPC d'un montant maximal de 400 millions \$ à même son capital. À ce jour, 635 247 actions échangeables ont été émises, pour un produit brut totalisant environ 28 millions \$.

PARTIE 9 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques. Le secteur énergie décentralisée et solutions durables comprend la production des centrales de production décentralisée, les actifs de stockage par pompage, la cogénération en Amérique du Nord et les centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une production hydrologique insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation dans le MRE administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite, aux termes desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de nos activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Corporation contrôle in fine toutes les entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 u) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés annuels audités.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et solutions durables (production décentralisée, stockage par pompage, captage et stockage de carbone, biomasse et électrocarburants) et 5) siège social. Cette répartition permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 7, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés audités annuels.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations trimestrielles et annuelles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des actionnaires que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Charge d'impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et 3) les autres produits comprennent, sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en mégawatts (« MW ») attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de nos activités avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, des distributions versées aux porteurs d'actions privilégiées, aux porteurs de parts de société en commandite privilégiées et aux porteurs de billets subordonnés perpétuels ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Notre société tient compte des autres produits dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de la société.

Notre société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, le résultat sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. La société tient compte des autres produits afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement latent de la juste valeur qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété pour la période considérée. Dans les états financiers consolidés annuels audités de notre société, le modèle de réévaluation est utilisé conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec des pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. La direction ajoute l'impôt différé, car, à son avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que, selon ses prévisions, notre société engagera sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Lorsqu'elle est utilisée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé chaque actif de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux à Brookfield Renewable Corporation en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 10 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine *Securities Act of 1933* et l'article 21E de la loi américaine *Securities Exchange Act of 1934*, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation de notre groupe. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment, sans s'y limiter, sur la qualité des actifs de notre groupe et la résilience des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, les réorganisations ou d'autres transactions de simplification structurelle, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, notre accès aux capitaux ainsi que les distributions et les distributions versées aux porteurs de parts de BEP et d'actions échangeables de BEPC. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être repérés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « planifie », « cherche à », « estime », « a l'intention de », « anticipe », « croit », « a tendance à », « continue », « essaie », « est susceptible de », « principalement », « approximativement », « environ », « vise », « s'efforce », « cible » ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Ces énoncés prospectifs et informations ne portent pas sur des faits historiques; ils reflètent plutôt nos attentes actuelles au sujet de résultats ou d'événements futurs et sont fondés sur l'information dont nous disposons actuellement et sur des hypothèses que nous jugeons raisonnables. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les informations et les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des hypothèses, des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre. Ces croyances, ces hypothèses et ces attentes peuvent changer en raison de nombreux événements ou facteurs éventuels, dont certains nous sont inconnus ou sont indépendants de notre volonté. Si un changement survenait, nos activités, notre situation financière, nos liquidités et nos résultats d'exploitation ainsi que nos plans et stratégies pourraient différer considérablement de ceux qui sont exprimés dans notre information prospective et dans les déclarations prospectives du présent rapport.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : des conditions économiques générales et des risques économiques, y compris des variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change, de l'inflation et de la volatilité dans les marchés financiers; les changements dans la disponibilité des ressources, en raison notamment des changements climatiques, à n'importe laquelle des centrales d'énergie renouvelable de notre groupe; l'offre, la demande, la volatilité et la commercialisation au sein des marchés de l'énergie; les modifications appliquées aux politiques et aux mesures incitatives visant les secteurs de l'énergie renouvelable et des solutions durables; l'incapacité de notre groupe à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les contrats qui viennent à échéance (y compris les CAÉ, les conventions de garantie visant l'électricité ou d'autres conventions à long terme similaires entre un vendeur et un acheteur d'électricité ou d'autres contrats commerciaux qui favorisent notre Société); l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans le portefeuille d'énergie renouvelable de notre groupe ou un changement dans le profil des contrats pour les projets à venir visant la production d'énergie renouvelable; la disponibilité d'installations d'interconnexion et de réseaux de transport et l'accessibilité à ceux-ci; la capacité de notre groupe de respecter, remplacer ou renouveler les concessions, les permis et d'autres approbations gouvernementales nécessaires pour continuer d'exploiter ou de développer nos projets; le fait que les droits réels immobiliers de notre groupe pourraient être menacés par les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail qui sont supérieurs à ceux qui sont accordés à notre groupe; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales actuelles et de nos nouveaux projets en développement; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les pannes d'équipement et les défis d'approvisionnement; l'incidence défavorable des pressions inflationnistes; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; le resserrement de la réglementation et les oppositions de la part de tiers concernant les clients et les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la stagnation du secteur de l'énergie nucléaire; l'indemnisation insuffisante pour les activités des services d'énergie nucléaire de notre groupe; la dépendance de notre groupe envers des systèmes opérationnels informatisés, qui pourrait exposer notre groupe à des cyberattaques; les ruptures de barrage ainsi que le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; les cas de force majeure; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie et notre capacité à gérer le risque sur marchandises et le risque financier; la fin du MRE ou tout changement de celui-ci; le fait d'être partie à des litiges et à d'autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect par des contreparties aux contrats de notre groupe de leurs obligations respectives; le temps et l'argent consacrés à faire respecter les contrats par les contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la réglementation croissante de nos activités; les nouvelles démarches réglementaires liées au développement durable et aux facteurs ESG; la possibilité que le groupe doive se soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition future de projets dans de nouveaux marchés; les cas de force majeure; la possibilité que les activités de notre groupe soient touchées par des collectivités locales; le fait que les technologies récemment mises au point ou les nouveaux secteurs d'activité dans lesquels notre groupe investit ne donnent pas les résultats escomptés; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; la gestion inefficace du capital humain; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; l'incidence sur les droits humains des activités d'affaires de notre groupe; l'incertitude entourant la décision finale d'investissement du gouvernement américain à l'égard de la passation de contrats définitifs avec le secteur de services nucléaires de notre groupe visant la construction de nouveaux réacteurs nucléaires et la réalisation des produits prévus en découlant; le resserrement de la réglementation et l'opposition de tiers relativement aux clients et aux activités du secteur des services nucléaires de notre groupe; l'incapacité du secteur de l'énergie nucléaire à prendre de l'expansion; l'indemnisation insuffisante des activités de services nucléaires de notre groupe; l'incapacité

de notre groupe à financer nos activités et notre croissance en raison de la conjoncture des marchés des capitaux; l'incapacité de notre groupe à réaliser des mesures de recyclage des capitaux; restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les contrats d'emprunt, de prêt et d'accords de sûreté de notre groupe; la révision des cotes de crédit de notre groupe; la création d'une dette à multiples paliers au sein de la structure organisationnelle de notre groupe; les restrictions, en raison de notre endettement, de notre capacité à mener certaines activités ou à effectuer des distributions; l'évolution défavorable des taux de change et l'incapacité de notre groupe à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères au moyen de la stratégie de couverture de notre groupe ou d'une tout autre façon; la possibilité que notre groupe ne soit pas en mesure de repérer un nombre suffisant d'occasions de placement ni de réaliser ces transactions; l'instabilité politique ou les changements de politique gouvernementale qui nuiraient aux activités ou aux actifs de notre groupe; les changements dans les activités actuelles de notre groupe, y compris à la suite d'investissements futurs dans des solutions durables; la croissance du portefeuille de notre groupe et l'incapacité de notre groupe à réaliser les avantages anticipés de ses transactions ou de ses acquisitions; les possibilités d'investissement de notre groupe peuvent ne pas être se conclure comme nous l'avions prévu et nous pourrions ne pas réaliser les avantages que nous avons prévus; l'incapacité de notre groupe à développer des projets figurant dans son portefeuille de développement; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction et à l'exploitation de nos centrales ainsi que les risques liés aux arrangements que notre groupe conclut avec les collectivités et les coentreprises; le fait que notre groupe n'a pas le contrôle sur toutes les activités de notre groupe et sur tous nos investissements, y compris sur certains investissements que nous avons faits par l'intermédiaire de coentreprises, partenariats, consortiums ou conventions structurées; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient faire courir des risques accrus à notre groupe; une baisse de la valeur des placements de notre groupe dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans la structure organisationnelle de notre groupe; les cas de fraude, de subordination ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants et les restrictions des investissements étrangers directs; la dépendance de notre groupe envers Brookfield et l'importante influence de celle-ci sur notre groupe; la décision de Brookfield de ne pas déceler des occasions d'acquisition pour notre groupe, et le manque d'accès de notre groupe à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield, y compris en raison de conflits d'intérêts; le départ d'une partie ou de la totalité des professionnels clés de Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans l'intérêt de notre groupe ou de celui de nos actionnaires; les changements dans la façon dont Brookfield choisit de détenir ses participations de propriété dans notre groupe; l'incapacité de notre groupe à mettre fin à la convention-cadre de services et la responsabilité limitée du fournisseur de services aux termes de notre entente avec lui; la relation de Brookfield avec des entreprises autonomes; les variations du cours des parts de BEP et des actions échangeables de BEPC; le rachat des actions échangeables de BEPC; les écarts entre le cours des actions échangeables de BEPC et celui des parts de BEP; la radiation des actions échangeables de BEPC; le fait, pour les ventes et émissions futures de nos titres, d'avoir un effet dilutif pour les porteurs d'actions existants, compte tenu du fait que même la perception de la réalisation de ces ventes ou émissions pourrait faire chuter le cours des parts de BEP ou des actions échangeables de BEP; les changements du montant de trésorerie que nous pouvons verser à titre de distribution aux actionnaires; l'incapacité de nos actionnaires à participer à la gestion de BEPC; les limitations applicables à la détention de nos actions en raison de restrictions imposées par la *Federal Power Act* (FPA) des États-Unis ou par la *Federal Energy Regulatory Commission* (FERC) des États-Unis; la résiliation de la convention relative aux droits; la limitation de la capacité de nos actionnaires à accéder à un forum judiciaire favorable pour les différends liés à BEPC ou à obtenir l'exécution d'une décision rendue contre nous; le risque de change pour les distributions de BEPC; notre groupe n'est pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; le fait d'être considérés comme une société de placement en vertu de la loi *Investment Company Act of 1940*; l'efficacité des contrôles internes de notre groupe à l'égard de l'information financière; le rachat, à tout moment, des actions échangeables de BEPC ou, moyennant un préavis, par le porteur des actions de catégorie B; les modifications de la législation et la pratique en matière d'impôt; ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à une date ultérieure. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » figurant dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrits dans ce même formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté et aux fonds provenant des activités qui ne sont pas des principes comptables normalisés généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT ») entre autres parce que la définition de NAREIT est fondée sur les PCGR des États-Unis et les IFRS. Nous croyons que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons nos activités et, à notre avis, permettent aux investisseurs et autres lecteurs de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 7, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités, un rapprochement du BAIIA et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction de Brookfield Renewable Corporation (la « société »), à qui il incombe d'en assurer l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité. Pour assumer cette responsabilité, la société applique des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne visant à assurer que ses pratiques de présentation de l'information et que ses méthodes comptables et procédures administratives sont adéquates de manière à fournir un haut degré de certitude permettant de produire une information financière pertinente et fiable, et de veiller à la protection des actifs. Ces contrôles comprennent le choix judicieux et une formation soignée des membres du personnel, l'établissement de domaines de responsabilité bien définis, l'obligation de rendre compte sur le rendement et une communication à l'échelle de la société des politiques et du code de conduite.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de la direction.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant qui a été désigné par les administrateurs du commandité de la société, a effectué l'audit des états financiers consolidés selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (aux États-Unis) pour qu'il puisse donner aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport explique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été revus, puis approuvés par le conseil d'administration de la société par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ou du personnel de la société. Le comité d'audit, dont les membres rencontrent les auditeurs et la direction pour revoir les activités de chacun et en faire rapport au conseil d'administration, encadre les responsabilités de la direction liées à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Les auditeurs ont un accès libre et direct au comité d'audit et s'entretiennent périodiquement avec ses membres, à la fois en présence et en l'absence de la direction, pour discuter des constatations de l'audit et d'autres faits établis.

Le chef de la direction,

Le chef de la direction des finances,

/s/ Connor Teskey

Connor Teskey

/s/ Patrick Taylor

Patrick Taylor

Le 27 février 2026

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Corporation et ses filiales (la « société »), aux 31 décembre 2025 et 2024, et des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2025, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2025, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2025, selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 »), et notre rapport daté du 27 février 2026 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Question critique de l'audit

La question critique de l'audit ci-dessous est une question relevée au cours de l'audit des états financiers de la période considérée qui a été ou doit être communiquée au comité d'audit et qui 1) se rapporte à des comptes ou à des informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers et 2) requière des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de la question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons une opinion distincte sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

Réévaluation des actifs de production d'énergie

Description de la question

La société évalue les actifs de production d'énergie (classés à titre d'immobilisations corporelles) selon le modèle de réévaluation d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Au 31 décembre 2025, le montant des immobilisations corporelles présenté à l'état consolidé de la situation financière s'élevait à 39 699 millions \$. La réévaluation des immobilisations corporelles a donné lieu à la comptabilisation d'un montant de 166 millions \$ à l'état consolidé du résultat global, et d'une perte de 103 millions \$ au compte consolidé de résultat pour l'exercice 2025. Comme il est mentionné aux alinéas i), t)(i) et u)(iii) de la note 1 et à la note 13, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers, l'évaluation des estimations et des hypothèses quant au rendement futur des actifs de production d'énergie fait l'objet d'estimations et de jugements importants de la part de la direction.

La direction adopte une approche binaire comportant un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'une évaluation du marché pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie de la société. Les modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés comportent les principales hypothèses suivantes : les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales, le taux d'actualisation, la production moyenne à long terme prévue ainsi que les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées.

L'audit de l'évaluation des actifs de production d'énergie est complexe et a nécessité la participation de spécialistes en raison de la nature des principales hypothèses décrites ci-dessus, qui reposent sur une grande part de jugement. Des changements apportés à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des actifs de production d'énergie.

Façon dont nous avons traité la question dans le cadre de l'audit

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur les procédés de la direction pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons testé les contrôles sur la revue par la direction des modèles d'évaluation, y compris les contrôles sur la revue et l'approbation de toutes les principales hypothèses.

Pour tester la juste valeur des actifs de production d'énergie, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation de la méthode d'évaluation appliquée par la société, des principales hypothèses utilisées ainsi que des tests de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes des principales hypothèses. Pour chaque actif de production d'énergie, nous avons analysé les principaux facteurs de changement de la juste valeur, y compris les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Avec le soutien de nos spécialistes en évaluation, nous avons examiné l'analyse de l'évaluation effectuée par la direction et apprécié les estimations des prix futurs de l'électricité en fonction de prix à plus court terme cotés par des courtiers et de prévisions à plus long terme du marché formulées par la direction selon la région et l'actif de production d'énergie. Nous avons également fait appel à nos spécialistes en évaluation dans le cadre de l'appréciation des valeurs finales et des taux d'actualisation, qui ont pris en considération les taux d'intérêt de référence, l'emplacement géographique, le fait que l'actif est visé ou non par un contrat et le type de technologie.

Pour un échantillon d'actifs de production d'énergie, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, le rapprochement du prix contractuel de l'électricité avec les conventions d'achat d'électricité conclues et l'appréciation de la production moyenne à long terme prévue en corroborant les informations avec des rapports techniques fournis par des tiers et les tendances historiques. En outre, nous avons évalué les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées en les comparant aux données historiques et aux données fournies par des tiers pour certains actifs et les corroborant avec des rapports techniques fournis par des tiers. Nous avons aussi testé l'exactitude arithmétique du modèle de la juste valeur.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons également réalisé, pour les mêmes échantillons, une analyse de sensibilité sur les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales et les taux d'actualisation afin d'évaluer la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons aussi évalué les justes valeurs au moyen d'autres données du marché en comparant l'ensemble du portefeuille à des opérations semblables récentes ainsi qu'en calculant les multiples des produits et du BAIIA pour un échantillon d'actifs de production d'énergie et en les comparant aux multiples de sociétés ouvertes comparables.

De plus, nous avons apprécié le caractère adéquat des informations fournies par la société sur les principales hypothèses et l'analyse de sensibilité à l'égard de la juste valeur des actifs de production d'énergie.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la société depuis 2020.

Toronto, Canada

Le 27 février 2026

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

La direction de Brookfield Renewable Corporation (la « société ») est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le chef de la direction et le chef de la direction des finances ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, comme il est défini dans le règlement 240.13a-15(f) ou 240.15d-15(f).

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2025, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 »). En se fondant sur cette évaluation, la direction est arrivée à la conclusion que le contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2025.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de notre société au 31 décembre 2025 a été audité par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également audité les états financiers consolidés de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Comme il est mentionné dans le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de notre société en date du 31 décembre 2025.

Le chef de la direction,

Le chef de la direction des finances,

/s/ Connor Teskey

Connor Teskey

/s/ Patrick Taylor

Patrick Taylor

Le 27 février 2026

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Renewable Corporation (la « société ») au 31 décembre 2025, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 ») (les « critères du COSO »). À notre avis, la société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2025, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), les états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Corporation et de ses filiales (la « société ») aux 31 décembre 2025 et 2024, et les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2025, ainsi que les notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et notre rapport daté du 27 février 2026 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société, et cette évaluation est présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon

les principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

/s/ Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 27 février 2026

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Note	2025	2024
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	682 \$	624 \$
Liquidités soumises à restrictions	21	21	39
Créances clients et autres actifs courants.....	22	992	933
Actifs liés à des instruments financiers.....	6	157	102
Montants à recevoir de parties liées.....	28	1 625	1 404
Actifs détenus en vue de la vente.....	5	466	12
		3 943	3 114
Actifs liés à des instruments financiers.....	6	435	684
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	1 014	753
Immobilisations corporelles à la juste valeur	13	39 699	38 696
Goodwill.....	17	809	692
Actifs d'impôt différé.....	12	179	56
Autres actifs non courants.....	23	188	134
Total de l'actif.....		46 267 \$	44 129 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	24	777 \$	571 \$
Passifs liés à des instruments financiers	6	405	244
Montants à payer à des parties liées.....	28	1 011	544
Emprunts sans recours	14	2 772	1 282
Provisions.....	25	7	13
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente	5	220	—
Participations détenues par la société en commandite dans BRHC	16	5 245	4 432
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2	16	5 016	4 168
		15 453	11 254
Passifs liés à des instruments financiers	6	474	408
Emprunts sans recours	14	12 492	12 493
Passifs d'impôt différé	12	7 339	6 493
Provisions.....	25	349	416
Montants à payer à des parties liées.....	28	485	541
Autres passifs non courants.....	26	443	416
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	15	9 305	10 508
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	15	333	259
La société en commandite.....	16	(406)	1 341
Total des capitaux propres		9 232 \$	12 108 \$
Total du passif et des capitaux propres		46 267 \$	44 129 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Corporation :



Patricia Zuccotti
Administratrice



Lou Maroun
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Note	2025	2024	2023
Produits	28	3 728 \$	4 142 \$	3 967 \$
Autres produits	8	194	429	584
Coûts d'exploitation directs ¹	9	(1 495)	(1 767)	(1 466)
Coûts de service de gestion	28	(110)	(106)	(88)
Charge d'intérêts	7	(1 672)	(1 667)	(1 258)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	(8)	(24)	(8)
Profit de change et sur les instruments financiers.....	6	91	238	159
Charge d'amortissement	13	(1 240)	(1 262)	(1 342)
Divers	10	(183)	(76)	(61)
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite	16	(813)	58	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.....	16	(848)	61	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC	16	—	574	(106)
(Charge) recouvrement d'impôt				
Exigible.....	12	(119)	(100)	(113)
Différé.....	12	132	(67)	40
		13	(167)	(73)
Résultat net.....		(2 343) \$	433 \$	308 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	15	1 \$	193 \$	481 \$
Participations de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	15	—	4	8
La société en commandite.....		(2 344)	236	(181)
		(2 343) \$	433 \$	308 \$

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentée ci-après.
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Note	2025	2024	2023
Résultat net		(2 343) \$	433 \$	308 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des immobilisations corporelles.....	13	166	3 096	(544)
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies.....		1	2	(10)
(Charge) recouvrement d'impôt différé sur les éléments ci-dessus...	12	(148)	(1 222)	118
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	46	131	49
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net.....		65	2 007	(387)
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés en résultat net				
Écart de conversion	11	1 470	(1 286)	1 274
(Perte) profit de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie	6	(145)	(78)	209
Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net	6	(479)	135	(131)
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net	6	(3)	(103)	(106)
Recouvrement (charge) d'impôt différé sur les éléments ci-dessus..	12	18	26	(6)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	—	3	1
Total des éléments qui peuvent être reclassés en résultat net à une date ultérieure		861	(1 303)	1 241
Autres éléments du résultat global		926	704	854
Résultat global		(1 417) \$	1 137 \$	1 162 \$
Résultat global attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	15	221 \$	904 \$	1 308 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	15	38	18	22
La société en commandite.....		(1 676)	215	(168)
		(1 417) \$	1 137 \$	1 162 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global					Participations ne donnant pas le contrôle		
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers	Total	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2024.....	(7 825) \$	(1 653) \$	10 790 \$	29 \$	1 341 \$	259 \$	10 508 \$	12 108 \$
Résultat net	(2 344)	—	—	—	(2 344)	—	1	(2 343)
Autres éléments du résultat global	—	140	582	(54)	668	38	220	926
Apports en capital (note 15)	—	—	—	—	—	31	1 194	1 225
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(330)	(330)
Cession (note 4)	47	—	(47)	—	—	—	3	3
Dividendes déclarés	—	—	—	—	—	(5)	(1 404)	(1 409)
Transfert de propriété	(466)	(199)	612	3	(50)	8	(599)	(641)
Divers	(31)	(3)	16	(3)	(21)	2	(288)	(307)
Variation au cours de l'exercice	(2 794)	(62)	1 163	(54)	(1 747)	74	(1 203)	(2 876)
Solde au 31 décembre 2025.....	(10 619) \$	(1 715) \$	11 953 \$	(25) \$	(406) \$	333 \$	9 305 \$	9 232 \$
Solde au 31 décembre 2023.....	(3 477) \$	(1 255) \$	10 437 \$	82 \$	5 787 \$	272 \$	11 070 \$	17 129 \$
Résultat net	236	—	—	—	236	4	193	433
Autres éléments du résultat global	—	(390)	436	(67)	(21)	14	711	704
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	268	268
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(133)	(133)
Dividendes déclarés	—	—	—	—	—	(31)	(379)	(410)
Cession	91	—	(91)	15	15	—	(1 269)	(1 254)
Arrangement	(4 572)	—	—	—	(4 572)	—	—	(4 572)
Divers	(103)	(8)	8	(1)	(104)	—	47	(57)
Variation au cours de l'exercice	(4 348)	(398)	353	(53)	(4 446)	(13)	(562)	(5 021)
Solde au 31 décembre 2024.....	(7 825) \$	(1 653) \$	10 790 \$	29 \$	1 341 \$	259 \$	10 508 \$	12 108 \$
Solde au 31 décembre 2022.....	(3 186) \$	(1 582) \$	10 615 \$	26 \$	5 873 \$	271 \$	10 680 \$	16 824 \$
Résultat net	(181)	—	—	—	(181)	8	481	308
Autres éléments du résultat global	—	327	(361)	47	13	14	827	854
Apports en capital	—	—	—	—	—	—	589	589
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises.....	—	—	—	—	—	—	343	343
Remboursement de capital	—	—	—	—	—	—	(140)	(140)
Cession	34	—	(34)	—	—	—	(418)	(418)
Dividendes déclarés	—	—	—	—	—	(20)	(1 353)	(1 373)
Divers	(144)	—	217	9	82	(1)	61	142
Variation au cours de l'exercice	(291)	327	(178)	56	(86)	1	390	305
Solde au 31 décembre 2023.....	(3 477) \$	(1 255) \$	10 437 \$	82 \$	5 787 \$	272 \$	11 070 \$	17 129 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Note	2025	2024	2023
Activités d'exploitation				
Résultat net.....		(2 343) \$	433 \$	308 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :				
Charge d'amortissement	13	1 240	1 262	1 342
Profit latent sur les instruments financiers	6	(99)	(265)	(159)
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	8	24	8
Charge (recouvrement) d'impôt différé	12	(132)	67	(40)
Autres éléments sans effet de trésorerie		209	(150)	(361)
Réévaluation des participations détenues dans BRHC par la société en commandite	16	813	(58)	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2	16	848	(61)	—
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC ..	16	—	(574)	106
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	7	74	14
		551	752	1 218
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées		45	61	(20)
Variation nette des soldes du fonds de roulement	29	(94)	(264)	405
		502	549	1 603
Activités de financement				
Produits tirés des emprunts sans recours	14	4 238	3 908	2 601
Remboursement des emprunts sans recours	14	(2 819)	(3 105)	(2 032)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle	15	1 207	268	189
Remboursements de capital à des participations ne donnant pas le contrôle	15	(803)	(133)	(169)
Émission d'actions échangeables		—	—	251
Distributions versées :				
Aux participations ne donnant pas le contrôle	15	(1 928)	(410)	(669)
Par BRHC à la société en commandite.....	16	(5)	—	—
Emprunts auprès de parties liées, montant net		206	(336)	(807)
		96	192	(636)
Activités d'investissement				
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise	3	—	—	(180)
Acquisitions de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	19	(153)	(110)	(22)
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	13	(1 138)	(949)	(1 028)
Produit tiré de la cession d'actifs.....	4	568	810	109
Achats d'actifs financiers	6	—	(575)	—
Produit tiré des actifs financiers	6	314	172	134
Liquidités soumises à restrictions et autres		(167)	(13)	(31)
		(576)	(665)	(1 018)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Augmentation (diminution)		22	76	(51)
Profit (perte) de change sur la trésorerie		44	(77)	36
Variation nette de la trésorerie classée comme actifs détenus en vue de la vente.....		(8)	(2)	—
Solde au début de l'exercice.....		624	627	642
Solde à la fin de l'exercice.....		682 \$	624 \$	627 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :				
Intérêts payés		1 530 \$	1 689 \$	1 177 \$
Intérêts reçus		92	90	101
Impôts sur le résultat payés		116	73	167

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille d'actifs d'énergie renouvelable et de solutions durables en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Europe. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 3 octobre 2024 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la « société en commandite »). La société mère ultime de la société est Brookfield Corporation (« Brookfield Corporation » ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion d'Énergie Brookfield, et sauf indication contraire, y compris Brookfield Corporation, « Brookfield »). Le terme « détenteurs de Brookfield » désigne Brookfield, Brookfield Wealth Solutions (auparavant Brookfield Reinsurance) et leurs parties liées.

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables	64
2. Principales filiales	81
3. Acquisitions	82
4. Cession d'actifs	83
5. Actifs détenus en vue de la vente	84
6. Gestion des risques et instruments financiers	84
7. Informations sectorielles	94
8. Autres produits	100
9. Coûts d'exploitation directs	100
10. Divers	101
11. Écart de conversion	101
12. Impôts sur le résultat	101
13. Immobilisations corporelles à la juste valeur	104
14. Emprunts	107
15. Participations ne donnant pas le contrôle	109
16. Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC	114
17. Goodwill	117
18. Gestion du capital	117
19. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	118
20. Trésorerie et équivalents de trésorerie	118
21. Liquidités soumises à restrictions	118
22. Créances clients et autres actifs courants	118
23. Autres actifs non courants	119
24. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	119
25. Provisions	119
26. Autres passifs non courants	120
27. Engagements, éventualités et garanties	120
28. Transactions entre parties liées	121
29. Renseignements supplémentaires	128
30. Événements postérieurs à la date de clôture	128

1. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur le 31 décembre 2025, qui comprennent les IFRS, les Normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations élaborées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et le Comité permanent d'interprétation (« SIC »). Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 27 février 2026 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ », et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du *Règlement 44-101*) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a échangé ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 605 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

d) Continuité des intérêts communs

La société a été constituée le 3 octobre 2024 par la société en commandite. Le 24 décembre 2024, à la date de l'arrangement, la société a acquis une participation et consolidé BRHC dans ses états financiers. La société en commandite contrôlait directement BRHC avant l'arrangement et continue de contrôler la société après l'arrangement en détenant les actions de catégorie B. Il n'y a pas suffisamment de substance pour justifier un changement dans l'évaluation de la société à la suite de cette transaction sous contrôle commun. Conformément à la méthode comptable de la société et de la société en commandite, la société a pris en compte l'acquisition de BRHC dans ses états financiers consolidés en utilisant les valeurs comptables de BRHC avant l'arrangement.

Compte tenu de la continuité des intérêts communs, les états financiers consolidés présentent l'information comparative de la société pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024, telle que présentée antérieurement par BRHC. L'incidence économique et comptable des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC a été prise en compte de façon prospective à compter de la date de l'arrangement, et n'a pas été comptabilisée dans les résultats d'exploitation ou la situation financière de la société avant le 24 décembre 2024, puisque ces éléments n'ont en fait pas été créés ou modifiés avant cette date. Par conséquent, l'information financière pour les périodes antérieures au 24 décembre 2024 est présentée selon l'information financière historique de BRHC. Pour la période postérieure au 24 décembre 2024, les résultats sont fondés sur les résultats réels de la société, y compris l'incidence des relations contractuelles créées ou modifiées dans le cadre de l'acquisition par la société d'une participation dans BRHC. Comme la société en commandite détenait la totalité des actions de catégorie C de BRHC avant le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, et que la société en commandite détient la totalité des actions de catégorie B de la société après le 24 décembre 2024, soit la seule catégorie d'actions présentée à titre de capitaux propres, le résultat net et les capitaux propres attribuables aux porteurs d'actions ordinaires ont été attribués à la société en commandite avant et après le 24 décembre 2024.

Avant l'arrangement, les actions de catégorie C de BRHC sont classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Les actions de catégorie C satisfont toutefois à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres. À la suite de l'arrangement et de l'inclusion de BRHC dans le périmètre de consolidation de la société, les actions de catégorie C sont présentées à titre de passifs financiers comptabilisés au coût amorti et réévalués en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Par conséquent, le capital-actions lié aux actions de catégorie C a été décomptabilisé, et la valeur des actions de catégorie C a été prise en compte aux fins de l'arrangement, comme présenté dans l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le 31 décembre 2025, BRHC a entrepris une réorganisation à la suite de laquelle une nouvelle société, 1566030 B.C. Ltd. (la « nouvelle BRHC »), a été formée, et toutes les actions existantes de BRHC ont été fournies en apport à la nouvelle BRHC en échange d'actions de la nouvelle BRHC. L'exploitation de la structure réorganisée demeure essentiellement identique à celle de la structure précédente. La nouvelle BRHC est devenue partie à toutes les conventions auxquelles était partie BRHC, y compris la convention-cadre de services. Par la suite, la nouvelle BRHC a changé de nom pour devenir Brookfield Renewable Holdings Corporation. Sauf indication contraire, tous les renvois à BRHC s'entendent de la nouvelle BRHC.

e) Périmètre de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la société sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés de la situation financière.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield, grâce auxquelles notre société a obtenu le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable ou exerce une influence notable sur celles-ci. La société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de ses activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Corporation, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), étant donné que Brookfield Asset Management contrôle *in fine* toutes les entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun de manière semblable à une fusion d'intérêts communs, méthode selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les transactions avaient toujours existé. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 u) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun ».

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable ou des partenariats qui constituent des coentreprises. L'influence notable représente la capacité de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entreprises détenues. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint et détiennent des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la valeur comptable d'une participation dans une entreprise détenue est initialement comptabilisée au coût, puis ajustée en fonction de la quote-part de la société du résultat net, des autres éléments du résultat global, des distributions versées par la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres ajustements à la quote-part de la société dans l'entreprise détenue.

f) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés et dans les tableaux des états financiers consolidés sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés de la société, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur aux dates de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

h) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit et de construction.

i) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon la méthode de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, la société calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour les actifs hydroélectriques et selon la durée d'utilité résiduelle estimée pour les autres technologies. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. La société évalue initialement, à leur juste valeur, les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, conformément à la méthode comptable décrite à la note 1 q), « Regroupements d'entreprises », sans les réévaluer à la fin de l'année d'acquisition, à moins d'une indication externe spécifique à ces actifs montrant que leur valeur comptable a augmenté ou diminué de façon significative.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	Durée d'utilité estimée
Barrages.....	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 100 ans
Usines de pied de barrage	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne.....	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire	Jusqu'à 35 ans
Autres actifs.....	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis distinctement. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une révision est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction de la juste valeur de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 30 ans au 31 décembre 2025 (30 ans en 2024). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujéti à l'amortissement.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle des actifs en exploitation sont comptabilisés dans le poste Autres produits et les coûts de transaction associés sont comptabilisés dans le poste Divers aux comptes consolidés de résultat. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

j) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la société doit déterminer si :

- le contrat mentionne explicitement ou implicitement l'utilisation d'un bien déterminé, et il doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien n'est pas un bien déterminé;
- la société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation et la société a le droit de décider de l'utilisation du bien. Lorsque la société détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, elle a le droit de décider de l'utilisation du bien. Dans de rares circonstances où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, la société a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - la société a le droit d'exploiter le bien (ou de décider de la manière dont le bien est exploité par d'autres) tout au long de la durée d'utilisation, sans que le fournisseur puisse changer les consignes d'exploitation, ou
 - la société a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

À la date de passation ou de réappréciation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Dans le cas des contrats de location de terrains et de constructions dans lesquels elle est le preneur, la société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et, par conséquent, de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la société si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. En général, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les paiements de loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que la société s'attend à devoir au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers pendant une période visée par une option de renouvellement si la société a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location à moins que la société ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation change.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si l'ajustement est une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation, est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à néant.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs à long terme à l'état consolidé de la situation financière.

La société a choisi de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives des contrats de location à court terme dont la durée est d'au plus 12 mois et des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La société passe en charges les paiements de loyers prévus à ces contrats de location selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

k) Goodwill

Le goodwill correspond à l'excédent du prix d'acquisition d'une entité sur la juste valeur des actifs corporels et incorporels nets acquis et des passifs repris. Le goodwill est attribué à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle il se rapporte. La société établit les UGT comme étant les plus petits groupes identifiables d'actifs générateurs d'entrées de trésorerie qui sont en grande partie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus souvent, si des événements ou des circonstances indiquent qu'il a pu se déprécier. Il y a dépréciation du goodwill lorsque la valeur comptable d'une UGT, y compris le goodwill attribué, excède sa valeur recouvrable, établie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord affectées à la valeur comptable du goodwill et tout excédent est affecté à la valeur comptable des actifs dans l'UGT. Toute dépréciation du goodwill est comptabilisée en résultat net dans la période au cours de laquelle elle est décelée. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises subséquemment. Au cours de l'exercice où une acquisition d'entreprise a lieu, la recouvrabilité du goodwill acquis est évaluée d'après les hypothèses du modèle de souscription associé.

Au moment de la sortie d'une filiale, le montant du goodwill attribuable est inclus dans la détermination du profit ou de la perte sur la cession de l'activité.

l) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la société évalue si, pour les actifs non financiers, il y a une indication que ces actifs sont dépréciés. L'évaluation comprend une revue des facteurs internes et externes qui comprennent, sans s'y limiter, les changements dans le milieu technologique, politique, économique ou juridique dans lequel l'entité évolue, les changements structuraux dans le secteur, les changements de volume de la demande, les dommages matériels et l'obsolescence attribuable aux changements technologiques. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur

recouvrable, établie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée diminuée des coûts de sortie, ou les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une UGT, est inférieure à la valeur comptable.

Pour les actifs non financiers (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de cession, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une UGT, est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

m) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes de crédit attendues.

n) Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, la société évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique de la société en matière de gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La société classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêt sont comptabilisés aux états financiers dans les autres produits, et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les positions de négociation à court terme, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »). Les profits réalisés et les pertes subies sur les instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG ne peuvent pas être recyclés en résultat net. Au moment de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Les profits ou les pertes sur ces passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Pour les créances clients et les actifs sur contrat, la société applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur à chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de l'actif.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients sont passées en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer si elles doivent être sorties.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. La société détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés, les montants à payer aux parties liées et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par la société qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture, et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets d'énergie solaire destinée aux réseaux publics et d'énergie éolienne. Ces structures sont conçues pour attribuer aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, tels que les crédits d'impôt à l'investissement, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En général, les structures donnant droit à des avantages fiscaux accordent aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux la majorité des bénéfices imposables américains des projets et des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par un contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Après le point de basculement, la majorité des bénéfices imposables américains des projets, des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables et des flux de trésorerie sont attribués au commanditaire. Les dates du point de basculement dépendent généralement d'un retour sur investissement après impôt convenu dans le cadre des projets sous-jacents. Cependant, de temps à autre, les dates du point de basculement peuvent être spécifiées dans le contrat. À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la société conserve le contrôle des projets financés par une structure donnant droit à des avantages fiscaux. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière et sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, conformément à IFRS 9.

La juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux est généralement composée des éléments suivants :

Éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	Description
Crédits d'impôt sur la production (CIP)	Attribution des CIP à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés de l'énergie produite pendant la période. Les CIP sont comptabilisés dans le poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers et un montant correspondant est porté en réduction du passif lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.
Crédits d'impôt à l'investissement (« CII »)	Attribution des CII à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés sous forme de pourcentage du coût total d'un projet. Les CII sont comptabilisés dans le poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers et un montant correspondant est porté en réduction du passif lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.
Perte fiscale, y compris les attributs fiscaux comme l'amortissement fiscal accéléré	Aux termes des contrats donnant droit à des avantages fiscaux, la société est tenue d'attribuer des pourcentages spécifiques des pertes fiscales à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. À mesure que les montants sont attribués, les obligations de prestation sont satisfaites et une réduction du passif lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux est comptabilisée, un montant correspondant étant inscrit au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans le compte consolidé de résultat.
Apport de paiements à l'utilisation	Certains contrats comprennent des seuils de production annuels. Si les seuils sont dépassés, l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est tenu de verser des sommes en trésorerie additionnelles. Les sommes en trésorerie versées augmentent la valeur du passif lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.
Distributions en trésorerie	Certains contrats prévoient également des distributions en trésorerie à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Au moment du versement, le montant de la distribution en trésorerie est déduit du passif lié aux financements donnant droit à des avantages fiscaux.
Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Les profits et les pertes de réévaluation sur les passifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.	

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

La société désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures de flux de trésorerie);
- du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures de flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable lié aux dettes à taux variable (couvertures de flux de trésorerie).

Au commencement de la relation de couverture, la société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle entend appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui sous-tendent la couverture.

Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la société et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture de la société, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. Les sources de l'efficacité de la couverture sont déterminées au commencement de la relation de couverture et évaluées au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

o) Comptabilisation des produits et des charges

La majorité des produits sont tirés de la vente des crédits d'énergie renouvelable détenus par les centrales de la société et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis que la société livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par type de technologie, se reporter à la note 7, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, la société choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, la société estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulatif comptabilisé des produits lorsque l'incertitude connexe est résorbée.

La société conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. La société considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. La société considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits comptabilisés à un moment précis découlant de la vente de crédits renouvelables s'établissaient à 245 millions \$ (307 millions \$ en 2024 et 244 millions \$ en 2023). L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert au client du contrôle de crédits renouvelables d'un accord intégré coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits réalisés et des pertes subies sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production de la société associés aux prix des marchandises. Pour couvrir la totalité ou une partie des sources de revenus attendues, la société conclut, de temps à autre, des contrats sur marchandises lorsqu'elle vend de l'électricité à un marché indépendant d'exploitation du réseau d'électricité et qu'aucune CAE n'est disponible. Ces contrats sur marchandises nécessitent des règlements périodiques dans le cadre desquels la société reçoit un prix fixe en fonction d'une quantité spécifiée d'électricité et paie aux contreparties un prix de marché variable en fonction de la même quantité spécifiée d'électricité. Puisque ces dérivés sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, les variations de la juste

valeur sont comptabilisées dans les produits au compte consolidé de résultat à leur réalisation. Les opérations financières comprises dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont entraîné une diminution des produits de 14 millions \$ (augmentation des produits de 94 millions \$ en 2024 et augmentation des produits de 119 millions \$ en 2023).

p) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres crédateurs.

Le poste Recouvrement (charge) d'impôt exigible comprend la valeur réalisée des CII et des CIP transférables lorsque les conditions nécessaires à la réception des crédits en vertu de la *Inflation Reduction Act* (« IRA ») ont été satisfaites. Les CII et les CIP conservés pour utilisation par l'entité et pour satisfaire les conditions de comptabilisation sont comptabilisés à titre d'actifs d'impôt différé.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

q) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, les passifs et passifs éventuels, qui sont évalués selon IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou IFRIC 21, *Droits ou taxes*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. À chaque acquisition, Énergie Brookfield décide si elle évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou selon la quote-part des actifs nets de l'entreprise acquise.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le

profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

r) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'engager à conclure la vente, et cette dernière devrait pouvoir satisfaire aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée moins d'un an suivant la date de classement, sous réserve de certaines exceptions.

Lorsque la société s'engage à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et les passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, qu'elle conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable antérieure et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés distinctement des autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière et sont classés comme courants. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés distinctement des autres passifs dans les états consolidés de la situation financière et sont classés comme courants.

Lorsqu'elles sont classées comme étant détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties.

s) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent les dépenses admissibles engagées relativement à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé. La charge d'intérêts liée aux immobilisations en cours est inscrite à l'actif lorsque les activités nécessaires pour préparer l'actif à son usage prévu ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages futurs du personnel

Les prestations de retraite et les avantages futurs du personnel relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie de la société sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt

net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures. Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera réglé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées à chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

v) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vi) Subventions gouvernementales

La société est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. La société réduit le coût de l'actif en fonction du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

t) Estimations critiques

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées, aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation, comme il est décrit à la note 13, « Immobilisations corporelles à la juste valeur ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est une question de jugement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 u) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Les instruments non financiers sont évalués en fonction d'estimations des prix futurs de l'électricité calculées en tenant compte des cours proposés par les courtiers pour les années où le marché est liquide et, pour les années ultérieures, de la meilleure estimation par la société des prix de l'électricité qui permettraient l'arrivée de nouveaux venus sur le marché.

Pour ce qui est des conventions d'achat d'électricité qui sont comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 ») dont la valeur n'est pas observable, la société calcule la juste valeur de ces CAÉ selon IFRS 9 au moyen d'un modèle de flux de trésorerie actualisés en fonction de la durée du contrat et formule des jugements sur les données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation. Différentes données d'entrée et hypothèses sont incorporées dans le modèle d'évaluation, notamment les prix futurs de l'électricité, les prix contractuels, les volumes contractuels et les taux d'actualisation. Les prix futurs de l'électricité sont fondés sur les cours cotés par les courtiers obtenus de sources indépendantes, tandis que pour les CAÉ selon IFRS 9 pour lesquels aucun cours n'est coté par les courtiers, des prix futurs marchands reposant sur le prix du combustible sont incorporés dans le modèle. Les prix contractuels sont stipulés dans chacune des conventions distinctes, les volumes contractuels sont soit indiqués dans la convention, soit déterminés à partir de la production future des actifs de production d'électricité et le taux d'actualisation utilisés dans le modèle d'évaluation correspondent au taux sans risque rajusté en fonction du crédit. Se reporter à la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont selon le bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou

l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Sont inhérentes aux calculs de ces coûts des hypothèses et des estimations portant entre autres, sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le moment du règlement.

u) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par la société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de la société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de la société est décrite à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour établir le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour déterminer les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

La société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur vingt ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de la société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs éoliens, solaires et stockage et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de la société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2030 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2030 en Colombie et d'ici 2029 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. La vision à long terme de la société en

matière d'énergie pour ses actifs existants repose sur les taux d'actualisation requis pour favoriser la construction d'une nouvelle capacité de construction, en fonction du profil technologique de la région concernée.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 1 n), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

Pour ce qui est des dérivés sur marchandises dont la valeur n'est pas observable, la société formule des jugements sur les données d'entrée utilisées dans le modèle d'évaluation. Différentes données et hypothèses sont incorporées dans le modèle d'évaluation, notamment les prix à terme de l'électricité, les prix contractuels, les volumes contractuels et les taux d'actualisation. Les prix à terme de l'électricité sont fondés sur les cours cotés par les courtiers obtenus de sources indépendantes, les prix contractuels sont stipulés dans chacune des conventions distinctes, les volumes contractuels sont soit indiqués dans la convention, soit déterminés à partir de la production future des actifs de production d'électricité et les taux d'actualisation sont établis en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des actifs de production d'électricité, selon le jugement de la direction.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de la société est décrite à la note 1 p), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

vi) Résultat par action

Le résultat par action de base et dilué de la société n'a pas été présenté dans les états financiers consolidés. Les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2, les actions de catégorie B de BRHC et les actions de catégorie C de BRHC sont classées à titre de passifs financiers, tandis que les actions de catégorie B de BEPC sont classées à titre de passifs financiers, mais présentées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Ces actions étant classées comme un passif financier, elles ne constituent pas des actions ordinaires. Se reporter à la note 16, « Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC », pour de plus amples renseignements.

v) Modifications futures de méthodes comptables

IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir (« IFRS 18 »)

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*. IFRS 18 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'adoption anticipée étant permise. Cette nouvelle norme vise à améliorer la qualité de l'information financière en imposant la présentation dans l'état du résultat net de sous-totaux définis ainsi que la présentation d'informations sur les mesures de la performance définies par la direction

et en introduisant de nouveaux principes en matière de regroupement et de ventilation des informations. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur la présentation de ses informations.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Classement et évaluation des instruments financiers

Les modifications apportent des précisions sur les exigences relatives au moment de la comptabilisation et de la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique, donnent des directives supplémentaires en ce qui concerne l'appréciation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers comportant des clauses conditionnelles et ajoutent des informations nouvelles ou modifiées concernant les placements dans des instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG et les instruments financiers comportant des clauses conditionnelles. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Modifications d'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et d'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 ») – Contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles

Les modifications ne s'appliquent qu'aux contrats faisant référence à l'électricité produite à partir de sources naturelles et précisent l'application du critère « pour utilisation par l'entité » ainsi que l'utilisation de la comptabilité de couverture, et ajoutent de nouvelles obligations d'information quant à l'effet de ces contrats sur la performance financière et les flux de trésorerie de la société. Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. La société a évalué l'incidence de ces modifications et n'a constaté aucune incidence importante.

Il n'y a à l'heure actuelle aucune modification future aux IFRS susceptible d'avoir une incidence importante sur la société.

2. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau qui suit présente la liste des filiales de la société qui avaient une incidence importante sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation au 31 décembre 2025 :

	Territoire de constitution	Pourcentage des droits de vote détenus ou contrôlés (%)
BP Brazil US Subco LLC	Delaware	100
Brookfield Power US Holding America Co.....	Delaware	100
Isagen S.A. E.S.P. ¹	Colombie	99,7
TerraForm Power Parent, LLC ¹	Delaware	100

¹⁾ Contrôle des votes détenus, en totalité ou en partie, aux termes de conventions de vote conclues avec Brookfield.

3. ACQUISITIONS

Le placement suivant a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, la société exerçant une influence notable grâce à sa position dans l'entreprise, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date du placement.

Partenariat dans un projet d'énergie solaire en Colombie

Le 6 août 2025, Isagen S.A. E.S.P. a investi 544 milliards COP (135 millions \$) (montant net de 113 milliards COP (27 millions \$) pour la société) dans un actif solaire destinée aux réseaux publics dans le cadre d'un partenariat stratégique formé avec un exploitant et promoteur de centrales d'énergie renouvelable en Amérique du Sud. La société, avec ses partenaires institutionnels, détient une participation d'environ 50 % dans le projet (participation nette de 17 % pour la société).

Réalisées en 2024

Le placement suivant a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence, la société exerçant une influence notable grâce à sa position dans l'entreprise, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date du placement.

Portefeuille d'électrocarburants aux États-Unis

En décembre 2024, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 67 % dans un producteur d'électrocarburants aux États-Unis produisant 500 bpj pour une contrepartie de 45 millions \$ (montant net de 9 millions \$ pour la société).

Réalisées en 2023

Les placements suivants ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date d'acquisition.

Portefeuille éolien au Brésil

Le 3 mars 2023, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation au Brésil d'une puissance de 136 MW. Le prix total de cette acquisition s'est élevé à 95 millions \$ (montant net d'environ 21 millions \$ pour la société), dont la contrepartie de clôture, y compris les ajustements du fonds de roulement et de clôture de 90 millions \$ (montant net d'environ 20 millions \$ pour la société), plus une contrepartie différée de 5 millions \$ (montant net d'environ 1 million \$ pour la société). La participation financière de la société s'élève à environ 22,5 %. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé moins de 1 million \$ et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille éolien au Brésil se seraient élevés à 24 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis

Le 25 octobre 2023, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans une société pleinement intégrée se spécialisant dans le développement et l'exploitation d'actifs d'énergie renouvelable aux États-Unis, qui dispose d'actifs en exploitation et en construction d'une puissance de 5 900 MW et d'un portefeuille de développement d'une puissance de 6 100 MW en contrepartie d'un montant de 1 083 millions \$ (montant net d'environ 308 millions \$ pour la société) qui se compose d'une tranche de 565 millions \$ (montant net d'environ 161 millions \$ pour la société), plus une contrepartie différée de 518 millions \$ (montant net d'environ 147 millions \$ pour la société). La juste valeur totale des actifs nets acquis, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle, s'est élevée à 1 453 millions \$. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé 6 millions \$ (montant net d'environ 2 millions \$ pour la société) et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis se seraient élevés à 401 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Portefeuille éolien au Brésil

Le 6 novembre 2023, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'une participation de 100 % dans un portefeuille d'actifs éoliens en exploitation au Brésil d'une puissance de 60 MW, pour une contrepartie totale de 113 millions R\$ (23 millions \$) (montant net de 25 millions R\$ (5 millions \$) pour la société). La participation financière de la société s'élève à environ 22,5 %. Les coûts de transaction liés à l'acquisition ont totalisé moins de 1 million \$ et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille éolien au Brésil se seraient élevés à 9 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

La répartition des prix d'acquisition à la juste valeur, au 31 décembre 2023, à l'égard des acquisitions est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille éolien au Brésil	Portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis	Portefeuille éolien au Brésil	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	10 \$	88 \$	1 \$	99 \$
Liquidités soumises à restrictions.....	—	111	—	111
Créances clients et autres actifs courants.....	9	127	4	140
Immobilisations corporelles.....	130	3 937	40	4 107
Actifs liés aux instruments financiers.....	—	38	—	38
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	36	—	36
Autres actifs non courants.....	19	54	5	78
Dettes fournisseurs et autres créditeur	(22)	(88)	(2)	(112)
Tranche courante des emprunts sans recours.....	(4)	(187)	(2)	(193)
Passifs liés aux instruments financiers.....	—	(1 037)	—	(1 037)
Emprunts sans recours.....	(45)	(905)	(17)	(967)
Passifs d'impôt différé.....	—	(29)	—	(29)
Provisions.....	(2)	(219)	—	(221)
Autres passifs non courants.....	—	(130)	(6)	(136)
Juste valeur des actifs acquis.....	95	1 796	23	1 914
Participations ne donnant pas le contrôle.....	—	(343)	—	(343)
Juste valeur totale des actifs nets acquis, goodwill inclus, déduction faite des participations ne donnant pas le contrôle.....	95 \$	1 453 \$	23 \$	1 571 \$

4. CESSION D'ACTIFS

Le 30 décembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation et en construction aux États-Unis d'une puissance de 700 MW, pour un produit, déduction faite des coûts de transaction, d'environ 546 millions \$ (montant net de 215 millions \$ pour la société). Par suite de cette cession, la société a décomptabilisé de l'état consolidé de la situation financière un actif total de 1 285 millions \$ et un passif total de 698 millions \$. La quote-part après impôt de l'écart de réévaluation cumulé de 89 millions \$ (montant net de 35 millions \$ pour la société) qui était auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global, a été reclassée directement dans les capitaux propres et présentée au poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

5. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Au 31 décembre 2025, les actifs détenus en vue de la vente se composaient des éléments suivants :

Au cours du troisième trimestre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 45 MW, pour un produit d'environ 125 millions \$ (montant net de 51 millions \$ pour la société). Au 31 décembre 2025, ces actifs étaient assortis d'un écart de réévaluation cumulé après impôt de 64 millions \$ (montant net de 24 millions \$ pour la société) qui sera reclassé dans les capitaux propres à la cession.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW pour un produit d'environ 89 millions \$ (montant net de 57 millions \$ pour la société).

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux actifs et passifs classés comme étant détenus en vue de la vente au 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025
Actif	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 \$
Créances clients et autres actifs courants	9
Actifs liés à des instruments financiers.....	10
Immobilisations corporelles.....	441
Actifs détenus en vue de la vente	466 \$
Passif	
Passifs courants	4 \$
Emprunts sans recours	133
Passifs liés à des instruments financiers	65
Autres passifs non courants	10
Provisions	8
Passifs directement rattachés à des actifs détenus en vue de la vente.....	220 \$

La société continue d'inclure dans le périmètre de consolidation et de comptabiliser les produits, les charges et les flux de trésorerie liés aux actifs détenus en vue de la vente dans respectivement les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global et les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente ne sont pas amortis.

6. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

L'analyse de sensibilité présentée ci-après rend compte des risques liés aux instruments qui, de l'avis de la société, sont sensibles aux fluctuations du marché et de la perte éventuelle pouvant découler de la sélection d'une ou de plusieurs variations hypothétiques. Par conséquent, l'information qui suit ne vise pas à décrire tous les risques que court la société.

a) Risque de marché

Le risque de marché est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix du marché.

La société est exposée au risque de marché découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, de l'incidence des variations des taux d'intérêt et des passifs à taux variable. Le risque de marché est géré en finançant les actifs au moyen de passifs financiers libellés dans la même devise et assortis de modalités semblables quant aux taux d'intérêt, ainsi qu'en détenant des contrats financiers, tels que des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change, de façon à réduire au minimum le reste du risque couru. Les instruments financiers détenus par la société qui

sont assujettis au risque de marché comprennent les emprunts ainsi que les instruments financiers comme les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats sur marchandises. Les catégories d'instruments financiers qui peuvent donner lieu à une variabilité considérable sont décrites ci-après :

i) Risque de prix de l'électricité

La société vise à vendre de l'électricité en vertu de contrats à long terme afin d'assurer la stabilité des prix et de réduire son exposition aux marchés de gros. Le risque de prix de l'électricité est lié à la vente de sa part de production non régie par contrat et est réduit grâce à des contrats d'énergie dérivés à court terme. Le risque de prix de l'électricité est défini aux présentes comme étant le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix de l'électricité.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du prix du marché de l'électricité aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

L'incidence d'une variation de 5 % du prix de l'électricité du marché sur des contrats d'énergie dérivés en cours et les CAÉ selon IFRS 9 pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Augmentation de 5 %	(15) \$	(5) \$	(24) \$	(90) \$	(24) \$	(23) \$
Diminution de 5 %	15	5	24	90	24	23

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

ii) Risque de change

Le risque de change est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur lié à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux de change.

La société est exposée au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien en raison des participations qu'elle détient dans des établissements à l'étranger. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport à ces monnaies étrangères augmentent la volatilité du résultat net et des autres éléments du résultat global. La société est partie à des contrats de change dans le but surtout d'atténuer cette exposition.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du taux de change aux 31 décembre sur les instruments financiers de la société. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du taux de change, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

L'incidence d'une variation de 5 % des taux de change du dollar américain sur les swaps de change en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Augmentation de 5 %	8 \$	26 \$	18 \$	106 \$	132 \$	163 \$
Diminution de 5 %	(8)	(26)	(18)	(106)	(132)	(163)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux d'intérêt.

Les actifs de la société consistent essentiellement en actifs physiques de longue durée. Les passifs financiers de la société sont principalement constitués de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à taux fixe grâce à des instruments financiers sur taux d'intérêt. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés au coût amorti. La société détient aussi des contrats sur taux d'intérêt pour s'assurer des taux fixes sur certaines émissions à venir de titres d'emprunt.

La société conclura des swaps de taux d'intérêt visant à réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la société, principalement sur les intérêts à payer sur la dette à taux variable de la société, laquelle se limite à certains emprunts sans recours, dont la valeur totale du capital s'élevait à 8 527 millions \$ (7 129 millions \$ en 2024). De ce montant en capital, le taux d'intérêt d'une tranche de 2 843 millions \$ (2 583 millions \$ en 2024) a été fixé à l'aide de contrats sur taux d'intérêt. La juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés relativement aux swaps de taux d'intérêt a été calculée selon un modèle d'évaluation utilisant des taux d'intérêt observables.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations des taux d'intérêt aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

L'incidence d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt, la dette à taux variable et des capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Augmentation de 1 %	(47) \$	(29) \$	(91) \$	180 \$	67 \$	89 \$
Diminution de 1 %	46	28	92	(186)	(72)	(95)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du non-respect, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations contractuelles. L'exposition de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers a trait essentiellement aux obligations des contreparties à l'égard des contrats d'énergie, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des transactions physiques d'électricité.

La société réduit au minimum le risque de crédit lié aux contreparties par le choix, la surveillance et la diversification des contreparties, et par l'utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques d'atténuation des risques de crédit. De même, les conventions d'achat d'électricité de la société sont examinées régulièrement et la majorité d'entre elles sont conclues avec des clients qui ont un historique de crédit de longue date ou une notation de première qualité, ce qui limite le risque de non-recouvrement. Se reporter à la note 22, « Créances clients et autres actifs courants », pour de plus amples renseignements sur le solde des créances clients de la société.

L'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre s'établissait comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Créances clients et autres créances à court terme	754 \$	652 \$
Actifs liés aux instruments financiers ¹	272	220
Montants à recevoir de parties liées ¹	1 625	1 413
Créances à long terme	80	56
	2 731 \$	2 341 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse pas combler des besoins de trésorerie ou s'acquitter d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité est atténué par les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la société et par son accès à des facilités de crédit non utilisées. Se reporter à la note 14, « Emprunts », pour de plus amples renseignements sur la tranche non utilisée des facilités de crédit. La société veille aussi à avoir accès aux marchés financiers et maintient une solide note de crédit de première qualité.

La société est également exposée au risque lié au financement par emprunt. Ce risque est atténué par la nature à long terme des instruments d'emprunt et par l'échelonnement des dates d'échéance sur une longue période.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant classe les obligations en matière de trésorerie liées aux passifs de la société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restante entre les dates de clôture et la date d'échéance contractuelle. Comme les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés (majorés des coûts de financement non amortis et du cumul des amortissements, le cas échéant), ils pourraient ne pas correspondre aux montants présentés aux états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2025 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	777 \$	— \$	— \$	777 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	389	218	272	879
Montants à payer à des parties liées ¹	1 011	—	485	1 496
Obligations locatives ¹	29	81	190	300
Emprunts sans recours ¹	2 772	7 259	5 319	15 350
Intérêts à payer sur les emprunts ²	1 033	3 101	3 762	7 896
Total.....	6 011 \$	10 659 \$	10 028 \$	26 698 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2024 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs, autres créiteurs et provisions	571 \$	— \$	— \$	571 \$
Passifs liés à des instruments financiers ¹	151	209	499	859
Montants à payer à des parties liées ¹	544	—	—	544
Obligations locatives ¹	25	86	207	318
Emprunts sans recours ¹	1 282	6 370	6 192	13 844
Intérêts à payer sur les emprunts ²	828	2 536	1 740	5 104
Total.....	3 401 \$	9 201 \$	8 638 \$	21 240 \$

¹⁾ Comprendent les montants courants et non courants.

²⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon des taux d'intérêt estimés.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre des participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché

Le tableau suivant présente un sommaire des actifs et des passifs de la société, y compris les contrats d'énergie dérivés, les conventions d'achat d'électricité comptabilisées selon IFRS 9 (« CAÉ selon IFRS 9 »), les swaps de taux d'intérêt, les swaps de change et les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2025				31 décembre 2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ¹	Total ¹
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	682 \$	— \$	— \$	682 \$	624 \$
Liquidités soumises à restrictions ²	81	—	—	81	85
Actifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	—	78	78	8
Contrats d'énergie dérivés	—	104	—	104	60
Swaps de taux d'intérêt.....	—	85	—	85	115
Swaps de change	—	5	—	5	37
Immobilisations corporelles	—	—	39 699	39 699	38 696
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ²					
CAÉ selon IFRS 9	—	(34)	(219)	(253)	(111)
Contrats d'énergie dérivés	—	(154)	—	(154)	(108)
Swaps de taux d'intérêt.....	—	(59)	—	(59)	(10)
Swaps de change	—	(201)	—	(201)	(45)
Financements donnant droit à des avantages fiscaux.....	—	—	(212)	(212)	(378)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Participations détenues par Énergie Brookfield dans BRHC ³	(5 245)	—	—	(5 245)	(4 432)
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2 ³	(5 016)	—	—	(5 016)	(4 168)
Emprunt sans recours ²	(1 703)	(13 659)	—	(15 362)	(13 675)
Total	(11 201) \$	(13 913) \$	39 346 \$	14 232 \$	16 698 \$

¹⁾ Ne tiennent pas compte de placements dans des titres de créance d'un montant de 320 millions \$ (566 millions \$ en 2024) évalués au coût amorti.

²⁾ Comprennent le montant courant et les montants non courants.

³⁾ Les actions de catégorie B de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 16, « Actions échangeables de BEPC, actions échangeables de BRHC, actions échangeables de catégorie A.2, actions de catégorie B de BRHC et actions de catégorie C de BRHC », les actions de catégorie B de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres.

Information sur les instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté à l'état consolidé de la situation financière si la société dispose du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément. Le montant global des positions nettes en instruments financiers de la société aux 31 décembre était comme suit :

	Actifs liés à des instruments financiers					Passifs liés à des instruments financiers				
	Instruments non désignés comme couvertures					Instruments non désignés comme couvertures				
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global					Juste valeur par le biais du résultat net				
	Instruments désignés comme couvertures	Juste valeur par le biais du résultat net		Coût amorti	Total	Instruments désignés comme couvertures		Total	Actifs (passifs) nets	
(EN MILLIONS)										
CAÉ selon IFRS 9.....	— \$	8 \$	— \$	— \$	8 \$	(41) \$	(70) \$	(111) \$	(103) \$	
Contrats d'énergie dérivés.....	3	57	—	—	60	(4)	(104)	(108)	(48)	
Swaps de taux d'intérêt.....	106	9	—	—	115	(10)	—	(10)	105	
Swaps de change.....	19	18	—	—	37	(37)	(8)	(45)	(8)	
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres.....	—	—	—	566	566	—	—	—	566	
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	—	—	(378)	(378)	(378)	
Solde au 31 décembre 2024	<u>128 \$</u>	<u>92 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>566 \$</u>	<u>786 \$</u>	<u>(92) \$</u>	<u>(560) \$</u>	<u>(652) \$</u>	<u>134 \$</u>	
Moins : tranche courante.....					(102)			244	142	
Tranche non courante.....					<u>684 \$</u>			<u>(408) \$</u>	<u>276 \$</u>	
CAÉ selon IFRS 9.....	38 \$	40 \$	— \$	— \$	78 \$	(165) \$	(88) \$	(253) \$	(175) \$	
Contrats d'énergie dérivés.....	—	104	—	—	104	(26)	(128)	(154)	(50)	
Swaps de taux d'intérêt.....	27	58	—	—	85	(56)	(3)	(59)	26	
Swaps de change.....	5	—	—	—	5	(201)	—	(201)	(196)	
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux propres.....	—	—	—	320	320	—	—	—	320	
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	—	—	—	—	(212)	(212)	(212)	
Solde au 31 décembre 2025	<u>70 \$</u>	<u>202 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>320 \$</u>	<u>592 \$</u>	<u>(448) \$</u>	<u>(431) \$</u>	<u>(879) \$</u>	<u>(287) \$</u>	
Moins : tranche courante.....					(157)			405	248	
Tranche non courante.....					<u>435 \$</u>			<u>(474) \$</u>	<u>(39) \$</u>	

Le tableau suivant présente la variation du montant total de la position nette de l'actif en instruments financiers de la société aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

(EN MILLIONS)	Solde au 31 décembre 2024 de l'actif (du passif)	Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ¹	Variations de la juste valeur (inefficacité de la couverture) ²	Variations de la juste valeur d'instruments financiers en résultat ²	Montants des autres éléments du résultat global reclassés en résultat net	Acquisitions, cessions, règlements et autres	Profit (perte) de change	Solde au 31 décembre 2025 de l'actif (du passif)
CAÉ selon IFRS 9 ³	(103) \$	(111) \$	(8) \$	(30) \$	7 \$	70 \$	— \$	(175) \$
Contrats d'énergie dérivés	(48)	(29)	(8)	61	7	(33)	—	(50)
Swaps de taux d'intérêt	105	(16)	(1)	15	(17)	(65)	5	26
Swaps de change	(8)	(479)	—	(27)	—	318	—	(196)
Placements dans des titres de créance et de capitaux propres ⁴	566	—	—	—	—	(315)	69	320
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	(378)	—	—	107	—	59	—	(212)
	<u>134 \$</u>	<u>(635) \$</u>	<u>(17) \$</u>	<u>126 \$</u>	<u>(3) \$</u>	<u>34 \$</u>	<u>74 \$</u>	<u>(287) \$</u>

¹⁾ Les montants sont comptabilisés aux postes Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Profits (pertes) de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie et Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net dans les états consolidés du résultat global.

²⁾ Les montants sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat, compte non tenu des pertes et des profits réalisés comptabilisés à titre d'effet de change.

³⁾ Conventions d'achat d'électricité de niveau 3 qui sont comptabilisées à titre de contrats d'énergie dérivés désignés comme couvertures ou non désignés comme couvertures.

⁴⁾ Comprend des placements dans des titres de créance d'un montant de 320 millions \$ évalués au coût amorti.

(EN MILLIONS)	Solde au 31 décembre 2023 de l'actif (du passif)	Variations de la juste valeur comptabilisées dans les autres éléments du résultat global ¹	Variations de la juste valeur (inefficacité de la couverture) ²	Variations de la juste valeur des dérivés non désignés dans une relation de couverture ²	Montants des autres éléments du résultat global reclassés en résultat net	Acquisitions, règlements et autres ⁴	Perte de change	Solde au 31 décembre 2024 de l'actif (du passif)
CAÉ selon IFRS 9 ³	(491) \$	(61) \$	1 \$	62 \$	(1) \$	387 \$	— \$	(103) \$
Contrats d'énergie dérivés	12	(3)	—	40	(94)	(3)	—	(48)
Swaps de taux d'intérêt	135	28	—	24	7	(87)	(2)	105
Swaps de change	(284)	71	—	92	—	113	—	(8)
Placements dans des titres de créance et titres de capitaux	171	—	—	1	—	403	(9)	566
Financements donnant droit à des avantages fiscaux	(935)	—	—	94	—	463	—	(378)
	<u>(1 392) \$</u>	<u>35 \$</u>	<u>1 \$</u>	<u>313 \$</u>	<u>(88) \$</u>	<u>1 276 \$</u>	<u>(11) \$</u>	<u>134 \$</u>

¹⁾ Les montants sont comptabilisés aux postes Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, Profits (pertes) de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie et Profit latent (perte latente) sur les swaps de change – couverture d'un investissement net dans les états consolidés du résultat global.

²⁾ Les montants sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat, compte non tenu des pertes et des profits réalisés comptabilisés à titre d'effet de change.

³⁾ Conventions d'achat d'électricité de niveau 3 qui sont comptabilisées à titre de contrats d'énergie dérivés désignés comme couvertures ou non désignés comme couvertures.

⁴⁾ Comprend un montant de 812 millions \$ décomptabilisé à la cession d'un portefeuille d'énergies renouvelables aux États-Unis à une filiale de la société en commandite.

⁵⁾ Comprend des placements dans des titres de créance d'un montant de 566 millions \$ évalués au coût amorti.

a) Financements donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de certains actifs de production d'électricité. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

b) Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des contrats d'énergie dérivés correspondent à celles des transactions prévues hautement probables (c.-à-d. montant notionnel et date prévue de paiement). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut découler de différents indices (par conséquent, de différentes courbes) liés au risque couvert des éléments couverts et des instruments de couverture.

Certaines filiales qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont conclu des conventions aux termes desquelles la société en commandite a été nommée comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes. Aux termes de chaque convention, la société en commandite a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des contrats d'énergie dérivés de la société sont passés aux termes d'une de ces conventions. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie le 1^{er} avril 2021, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de la société en commandite à notre société. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, des pertes de 14 millions \$ liées aux contrats d'énergie dérivés, qui étaient auparavant classées dans les autres éléments du résultat global, ont été réalisées et reclassées dans les comptes consolidés de résultat (profits de 94 millions \$ en 2024 et profits de 119 millions \$ en 2023).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2025, des pertes latentes de 5 millions \$ (pertes de 4 millions \$ en 2024 et pertes de 48 millions \$ en 2023) qui ont été comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des contrats d'énergie dérivés devraient être réglées ou reclassées en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des prix du marché.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie dérivés désignés comme instruments de couverture :

Contrats d'énergie dérivés et CAÉ selon IFRS 9	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(153) \$	(42) \$
Montant notionnel (GWh)	71 118	9 729
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice (\$/MWh)	42	55
Dates d'échéance	2026-2052	2025-2033
Ratio de couverture	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur	(136)	(34)
Variation de la valeur de l'élément couvert utilisé pour déterminer l'efficacité de la couverture	(172)	(32)

Les pertes découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisées au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat au titre des contrats d'énergie dérivés (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 était de 17 millions \$ (perte de 3 millions \$ en 2024 et perte de 1 million \$ en 2023).

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les modalités des couvertures de taux d'intérêt correspondent à celles des emprunts à taux fixe correspondants (c.-à-d. montant notionnel, échéance, dates de paiement et dates de révision). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts.

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence asymétrique sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Des contrats affichant une exposition notionnelle totale de 3 753 millions \$ étaient en vigueur au 31 décembre 2025 (2 431 millions \$ en 2024), dont une tranche de 933 millions \$ (163 millions \$ en 2024) était liée à des conventions non officiellement désignées comme instruments de couverture. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré résultant de ces contrats est de 4,4 % (2,9 % en 2024).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les fluctuations nettes liées aux couvertures de flux de trésorerie réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêts comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat se sont traduites par des pertes de 17 millions \$ (pertes de 9 millions \$ en 2024 et de 3 millions \$ en 2023).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2025, des profits latents de 7 millions \$ (pertes de 18 millions \$ en 2024 et pertes de 37 millions \$ en 2023) comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de taux d'intérêt devraient être réglés ou reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les couvertures de taux d'intérêt désignées comme instruments de couverture :

Couvertures de taux d'intérêt	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(29) \$	96 \$
Montant notionnel – \$.....	2 459	1 070
Montant notionnel – COP ¹	98	92
Montant notionnel – \$ CA ¹	99	105
Montant notionnel – € ¹	164	1 001
Dates d'échéance.....	2026-2056	2025-2048
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur.....	(9)	(31)
Variation de la valeur de l'élément couvert utilisé pour déterminer l'efficacité de la couverture.....	9	32

¹⁾ Les montants notionnels des couvertures de taux d'intérêt libellées en monnaies étrangères sont présentés en dollars américains équivalents en fonction du taux de change au comptant au 31 décembre 2025.

Les profits découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat lié aux contrats de taux d'intérêt (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 étaient de 1 million \$ (1 million \$ en 2024 et néant en 2023).

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque le placement net ou la transaction future libellée en monnaies étrangères créent un risque de change qui correspondra à celui de l'instrument de couverture correspondant. La société a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent de l'instrument de couverture correspond parfaitement à la composante de risque couvert.

Certaines filiales de Brookfield qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont passé des conventions-cadres de couverture, nommant Brookfield comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes pour se couvrir contre des fluctuations des taux de change. Aux termes de chaque convention, Brookfield a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des swaps de change de la société sont passés aux termes d'une convention-cadre de couverture.

Des contrats affichant une exposition notionnelle totale de 2 025 millions \$ étaient en cours au 31 décembre 2025 (2 962 millions \$ en 2024), dont une tranche de 212 millions \$ (528 millions \$ en 2024) était liée à des conventions non officiellement désignées comme instruments de couverture.

Aucun profit latent ni aucune perte latente comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de change ne sont prévus être réglés ou reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois (néant en 2024 et néant en 2023). Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les swaps de change désignés comme instruments de couverture :

Swaps de change	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(196) \$	(18) \$
Montant notionnel des couvertures du peso colombien ¹	1 351	2 061
Montant notionnel des couvertures de l'euro ¹	288	254
Montant notionnel des couvertures du réal ¹	174	119
Dates d'échéance	2026-2027	2025-2026
Ratio de couverture	1:1	1:1
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice :		
Contrats de change à terme de gré à gré (COP/\$)	4 765	4 572
Contrats de change à terme de gré à gré (€/ \$)	0,96	0,96
Contrats de change à terme de gré à gré (R\$/ \$)	6,15	6,19

¹⁾ Les montants notionnels sont exprimés en millions de dollars américains.

7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats des activités, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie avec d'autres secteurs d'Énergie Brookfield.

Les activités de la société sont réparties selon les secteurs suivants : 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire destinée aux réseaux publics, 4) énergie décentralisée et solutions durables (production décentralisée, stockage par pompage, captage et stockage de carbone, cogénération, biomasse et électrocarburants), et 5) siège social. Cette répartition sectorielle correspond le mieux à la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et informations significatives sur les méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis ci-après. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Impôt exigible et Divers sont des éléments qui diffèrent des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment, 2) ne tiennent pas compte de la quote-part du résultat des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment et puisque 3) les autres produits comprennent les éléments qui sont considérés comme faisant partie de la mesure du capital investi de la société, y compris, mais sans s'y limiter, notre quote-part dans les couvertures de change et autres couvertures réglées, les produits tirés des actifs financiers et des investissements structurés dans les solutions durables, la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement et les profits réalisés à la cession d'actifs secondaires et d'actifs récemment développés que nous avons rentabilisés afin de refléter la valeur économique engendrée par nos activités de développement, soit la conception, la construction et la commercialisation d'une nouvelle capacité d'énergie renouvelable et la vente de ces actifs à des acheteurs de capitaux à faible coût, ce qui peut ne pas être autrement reflété dans nos comptes consolidés de résultat.

La société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante sans effet de trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes, notamment de la monétisation d'attributs fiscaux dans certains projets en développement. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs qu'elle a développés ou qu'elle ne comptait pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait de ses états financiers de montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle n'éteint pas les droits établis de notre société sur ces éléments pas plus qu'il n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente ses résultats répartis en fonction de ces secteurs et les informations sectorielles des périodes antérieures sont présentées de façon cohérente.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités de celle utilisée par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁴	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total			
Produits.....	1 296 \$	151 \$	224 \$	107 \$	— \$	1 778 \$	(266) \$	2 216 \$	3 728 \$
Autres produits ³	81	34	9	46	22	192	(21)	23	194
Coûts d'exploitation directs.....	(601)	(74)	(61)	(54)	(6)	(796)	107	(806)	(1 495)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	180	—	180
Coûts de service de gestion.....	776	111	172	99	16	1 174	—	1 433	—
Produits (charge) d'intérêts.....	(277)	(38)	(55)	(24)	(110)	(396)	60	(785)	(1 121)
Impôt exigible.....	(19)	(5)	(15)	(2)	(2)	(40)	14	(93)	(119)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	(74)	—	(74)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle ²	—	—	—	—	—	—	—	(555)	(555)
Fonds provenant des activités.....	480	68	102	73	(95)	628	—	—	—
Charge d'amortissement.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(1 240)
Profit de change et sur les instruments financiers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	91
Charge d'impôt différé.....	—	—	—	—	—	—	—	—	132
Divers.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(183)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions échangeables de BRHC.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(551)
Réévaluation des participations détenues dans la société en commandite par BRHC.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(813)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions échangeables de catégorie A.2.....	—	—	—	—	—	—	—	—	(848)
Réévaluation des actions échangeables et actions de catégorie B de BRHC.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	—	—	(114)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²	—	—	—	—	—	—	—	—	554
Résultat net attribuable à la société en commandite ⁵	—	—	—	—	—	—	—	—	(2 344) \$

¹ La quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 8 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

² Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 1 million \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³ Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 192 millions \$ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat et iii) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 8, « Autres produits », la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers », et la note 4, « Cession d'actifs », pour de plus amples renseignements.

⁴ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et aux autres participations liées au poste Autres produits (pertes) de 23 millions \$ comprennent le retrait des éléments mentionnés à la note de bas de tableau 3 qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais dont le poste Autres produits du compte consolidé de résultat ne tient pas compte.

⁵ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC, aux actions échangeables de catégorie A.2 et aux parts de société en commandite.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁴	Selon les IFRS
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social			
Produits.....	1 189 \$	223 \$	238 \$	124 \$	— \$	1 774 \$	(67) \$	2 435 \$
Autres produits ³	33	106	66	8	56	269	—	160
Coûts d'exploitation directs.....	(538)	(83)	(67)	(50)	(6)	(744)	29	(1 052)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	38	—
Coûts de service de gestion	684	246	237	82	50	1 299	—	1 543
(Charge) produits d'intérêts.....	(229)	(47)	(68)	(24)	(106)	(368)	11	(761)
Impôt exigible.....	(21)	(9)	—	(1)	—	(31)	—	(69)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	(11)	—
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle ²	—	—	—	—	—	—	—	(713)
Fonds provenant des activités.....	434	190	169	57	(56)	794	—	—
Charge d'amortissement								(1 262)
Profit de change et sur les instruments financiers								238
Charge d'impôt différé								(67)
Divers								(76)
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC								(549)
Réévaluation des participations détenues par la société en commandite dans BRHC								58
Réévaluation des actions échangeables et des actions échangeables de catégorie A.2 de BEPC.....								61
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BRHC								574
Quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹								(51)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²								516
Perte nette attribuable à la société en commandite ⁵								236 \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 24 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 197 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

³⁾ Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 269 millions \$ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'état consolidé des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 8, « Autres produits » et la note 6, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

⁴⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres associés au poste Autres produits s'élevant à 160 millions \$ comprennent l'élimination des éléments mentionnés à la note 3 ci-dessus qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais exclus du poste Autres produits des comptes consolidés de résultat.

⁵⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC, aux actions échangeables de catégorie A.2 et aux parts de société en commandite.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et autres ⁴	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total			
Produits.....	1 212 \$	152 \$	165 \$	125 \$	— \$	1 654 \$	(47) \$	2 360 \$	3 967 \$
Autres produits (pertes) ³	51	33	23	18	21	146	(13)	451	584
Coûts d'exploitation directs.....	(476)	(47)	(42)	(42)	(6)	(613)	22	(875)	(1 466)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	38	—	38
Coûts de service de gestion	787	138	146	101	15	1 187	—	1 936	
(Charge) produits d'intérêts.....	(261)	(28)	(50)	(21)	(88)	(357)	8	(668)	(88)
Impôt exigible.....	(22)	(2)	(2)	—	—	(26)	—	(87)	(1 017)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹	—	—	—	—	—	—	(8)	—	(113)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle ²	—	—	—	—	—	—	—	(1 181)	(8)
Fonds provenant des activités.....	504	108	94	80	(70)	716	—	—	(1 181)
Charge d'amortissement									
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers..									(1 342)
Recouvrement (charge) d'impôt différé									159
Divers									40
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC									(61)
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC									(241)
Quote-part des pertes découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ¹									(106)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ²									(38)
Perte nette attribuable à la société en commandite ⁵									692
									(181) \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat de 8 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

²⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés de résultat de 489 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle des comptes consolidés de résultat.

³⁾ Les autres produits inclus dans les fonds provenant des activités totalisant 146 millions \$ comprennent la quote-part de la société des éléments récurrents et des éléments générateurs de trésorerie comptabilisés dans les différentes sections des états dressés selon IFRS et sont principalement associés à la cession et à la monétisation d'actifs et entreprises aménagés ou secondaires, puis comptabilisés aux postes suivants des états dressés selon IFRS : i) Autres produits dans les comptes consolidés de résultat, ii) Profit de change et sur les instruments financiers à la valeur de marché dans les comptes consolidés de résultat, iii) les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres dans l'état consolidé des variations des capitaux propres et iv) les éléments susmentionnés tirés de participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence comptabilisés au poste Quote-part du résultat découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 8, « Autres produits », pour de plus amples renseignements.

⁴⁾ Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle et autres associés au poste Autres produits (pertes) s'élevant à 451 millions \$ comprennent les éléments suivants : i) l'élimination des éléments mentionnés à la note 3 ci-dessus qui sont compris dans les fonds provenant des activités, mais exclus du poste Autres produits des comptes consolidés de résultat et ii) l'ajout de certains éléments sans effet de trésorerie comptabilisés au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat qui sont exclus des fonds provenant des activités, tels que les éléments sans effet de trésorerie comptabilisés dans le poste Autres produits des états financiers dressés selon IFRS qui sont exclus des fonds provenant des activités, y compris les profits d'acquisition sans effet de trésorerie (se reporter à la note 8, « Autres produits »).

⁵⁾ Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle et le poste Divers comprennent le résultat net attribuable à la participation de commandité, aux parts de société en commandite rachetables/échangeables, aux actions échangeables de BEPC, aux actions échangeables de catégorie A.2 et aux parts de société en commandite.

Le tableau suivant présente de l'information relative à certains éléments de l'état de la situation financière consolidé de la société par secteur ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société et de l'état de la situation financière en regroupant les éléments comprenant les placements dans des entreprises associées à la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	Énergie décentralisée et solutions durables	Siège social	Total		
Au 31 décembre 2025								
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	253 \$	46 \$	67 \$	30 \$	1 \$	397 \$	(23) \$	308 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	16 407	1 722	1 603	651	—	20 383	(1 001)	20 317
Total de l'actif.....	19 065	2 032	1 876	743	212	23 928	(332)	22 671
Total du passif.....	10 765	1 262	1 626	326	10 332	24 311	(332)	13 056
Au 31 décembre 2024								
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	110 \$	42 \$	77 \$	24 \$	2 \$	255 \$	(19) \$	388 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur	13 678	1 724	1 516	1 374	—	18 292	(857)	21 261
Total de l'actif.....	15 592	1 873	1 766	1 468	213	20 912	(277)	23 494
Total du passif.....	7 698	1 140	1 520	575	8 636	19 569	(277)	12 729

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Hydroélectricité	2 492 \$	2 620 \$	2 505 \$
Énergie éolienne	451	670	609
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	622	643	632
Énergie décentralisée et solutions durables	163	209	221
	3 728 \$	4 142 \$	3 967 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles consolidées et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence consolidées par région géographique :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2025	31 décembre 2024
Amérique du Nord	19 795 \$	21 630 \$
Colombie	15 375	12 431
Brésil	3 818	3 674
Europe	1 725	1 714
	40 713 \$	39 449 \$

8. AUTRES PRODUITS

Les autres produits de la société pour les exercices clos les 31 décembre se composaient de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Intérêts et autre revenu de placement	137 \$	101 \$	87 \$
Profit sur une entente de règlement et sur règlement de contrats	—	—	22
Profit sur cession	—	324	72
Divers ¹	57	4	403
	194 \$	429 \$	584 \$

¹⁾ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'application par la société de la méthode de l'acquisition pour ses placements déjà effectués a donné lieu à la comptabilisation d'actifs nets à leur juste valeur, laquelle dépassait la valeur de la contrepartie transférée. L'écart de 370 millions \$ entre les deux valeurs a été comptabilisé au poste Autres produits dans les comptes consolidés de résultat. Se reporter à la note 3, « Acquisitions », pour de plus amples renseignements.

9. COÛTS D'EXPLOITATION DIRECTS

Les coûts d'exploitation directs de la société pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2025	2024	2023
Achat de combustible et d'électricité ¹		(522) \$	(718) \$	(560) \$
Salaires et avantages du personnel		(285)	(332)	(263)
Activités et entretien		(201)	(289)	(252)
Redevances sur l'eau, impôt foncier et autres frais réglementaires		(187)	(208)	(169)
Honoraires professionnels		(127)	(90)	(70)
Assurance		(53)	(64)	(52)
Autres services de tiers	28	(25)	(2)	(2)
Autres charges		(95)	(64)	(98)
		(1 495) \$	(1 767) \$	(1 466) \$

¹⁾ L'achat de combustible et d'électricité est principalement attribuable à notre portefeuille aux États-Unis et en Colombie.

Les coûts d'exploitation directs ne tiennent pas compte de la charge d'amortissement d'un montant de 1 240 millions \$ (1 262 millions \$ en 2024 et 1 342 millions \$ en 2023), qui est présentée distinctement. Se reporter à la note 13, « Immobilisations corporelles à la juste valeur ».

10. DIVERS

Le poste Divers de la société pour les exercices clos les 31 décembre se composait de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	Note	2025	2024	2023
Variation de la juste valeur des immobilisations corporelles	13	(103) \$	(103) \$	(46) \$
Amortissement des actifs liés à la concession de services		—	—	(11)
Coûts de transaction		(5)	(4)	(3)
Divers		(75)	31	(1)
		(183) \$	(76) \$	(61) \$

11. ÉCART DE CONVERSION

L'écart de conversion de la société pour les exercices clos les 31 décembre présenté dans les états consolidés du résultat global s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2025	2024	2023
Écart de conversion sur ce qui suit :				
Immobilisations corporelles à la juste valeur	13	2 810 \$	(2 501) \$	2 640 \$
Goodwill	17	106	(94)	149
Emprunts	14	(830)	874	(713)
Actifs et passifs d'impôt différé	12	(722)	445	(670)
Autres actifs et passifs		106	(10)	(132)
		1 470 \$	(1 286) \$	1 274 \$

12. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes du recouvrement (de la charge) d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Recouvrement (charge) d'impôt applicable aux éléments suivants :			
Impôt exigible			
Attribuable à la période considérée	(119) \$	(100) \$	(113) \$
Impôt différé			
Naissance et résorption de différences temporaires	163	(30)	46
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	(31)	—	—
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt non comptabilisés	—	(37)	(6)
	132	(67)	40
Total du recouvrement d'impôt	13 \$	(167) \$	(73) \$

Les principales composantes (de la charge) du recouvrement d'impôt différé pour les exercices clos les 31 décembre comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Impôt différé attribuable aux éléments suivants :			
Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie ..	12 \$	20 \$	(8) \$
Divers	6	4	5
Écart de réévaluation			
Naissance et résorption de différences temporaires.....	(317)	(1 220)	115
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	169	—	—
	<u>(130) \$</u>	<u>(1 196) \$</u>	<u>112 \$</u>

Le recouvrement (la charge) d'impôt au taux effectif de la société pour les exercices clos les 31 décembre est différent(e) du recouvrement (de la charge) au taux prévu par la loi en raison des différences suivantes :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Recouvrement (charge) d'impôt au taux prévu par la loi ¹	691 \$	(176) \$	(112) \$
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :			
Augmentation des actifs d'impôt non comptabilisés	—	(37)	(6)
Tranche des profits assujettis (pertes assujetties) à des taux d'imposition différents.....	1	(27)	23
Écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition futur et variation du taux d'imposition	(31)	—	—
Participation ne donnant pas le contrôle	5	13	87
Résultat des filiales imposé à différents taux.....	(67)	19	27
Réévaluation non déductible des actions échangeables et des dividendes présentés à titre de charges (recouvrements) d'intérêt	(586)	39	(93)
Divers	—	2	1
Recouvrement (charge) d'impôt au taux effectif.....	<u>13 \$</u>	<u>(167) \$</u>	<u>(73) \$</u>

¹⁾ Le recouvrement (la charge) d'impôt au taux prévu par la loi est calculé au moyen du taux d'imposition applicable au résultat dans les pays respectifs.

Le rapprochement susmentionné s'est fait en regroupant les données des filiales de la société en appliquant le taux d'imposition de chaque administration fiscale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 0,6 % (27,8 % en 2024 et 19,2 % en 2023). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement de la réévaluation non déductible des actions échangeables et des dividendes présentés à titre de charges d'intérêt, des écarts entre les taux, de la variation des taux d'imposition au cours de l'exercice et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente la date d'expiration, s'il y a lieu, des actifs d'impôt différé non comptabilisés aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Moins de quatre ans.....	— \$	— \$	— \$
Par la suite	191	138	133

Les actifs et passifs d'impôt différé des différences temporaires suivantes ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Pertes autres qu'en capital	Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable	(Passifs) actifs nets d'impôt différé
Au 1 ^{er} janvier 2023	897 \$	(6 090) \$	(5 193) \$
Comptabilisés en résultat net	(58)	98	40
Comptabilisés dans les capitaux propres	—	117	117
Regroupements d'entreprises et cessions	—	(11)	(11)
Écart de conversion	—	(670)	(670)
Au 31 décembre 2023	839	(6 556)	(5 717)
Comptabilisés en résultat net	(106)	39	(67)
Comptabilisés dans les capitaux propres	(2)	(1 213)	(1 215)
Regroupements d'entreprises et cessions ¹	—	117	117
Écart de conversion	(6)	451	445
Au 31 décembre 2024	725	(7 162)	(6 437)
Comptabilisés en résultat net	(136)	268	132
Comptabilisés dans les capitaux propres	—	(135)	(135)
Regroupements d'entreprises et cessions	—	2	2
Écart de conversion	—	(722)	(722)
Au 31 décembre 2025	589 \$	(7 749) \$	(7 160) \$

¹⁾ Comprennent un montant de 28 millions \$ transféré à une filiale de la société en commandite. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Les passifs d'impôt différé comprennent des passifs de 6 331 millions \$ (6 256 millions \$ en 2024 et 5 153 millions \$ en 2023) découlant de réévaluations d'immobilisations corporelles comptabilisées dans les capitaux propres.

La différence temporaire imposable non comptabilisée attribuable à la participation de la société dans ses filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises s'élève à 5 099 millions \$ (5 127 millions \$ en 2024 et 5 216 millions \$ en 2023).

Les actifs d'impôt différé liés aux pertes pouvant être reportées comprennent des avantages fiscaux de 132 millions \$ (19 millions \$ en 2024 et néant en 2023) qui ont été comptabilisés d'après les projections de bénéfices imposables futurs. De plus, la société tient compte des possibilités de planification fiscale qui généreront un bénéfice imposable au cours de la période pendant laquelle les pertes fiscales non utilisées peuvent être utilisées.

13. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Note	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ^{2,3}
Immobilisations corporelles, à la juste valeur						
Au 31 décembre 2023		26 591 \$	7 172 \$	8 302 \$	197 \$	42 262 \$
Ajouts, montant net.....		4	31	(53)	—	(18)
Transferts dans les immobilisations en cours.....		82	246	410	—	738
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente		—	—	—	(9)	(9)
Cessions	4	(174)	(2 705)	(1 863)	(39)	(4 781)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		2 846	(4)	(65)	101	2 878
Écart de conversion.....	11	(1 687)	(222)	(466)	(19)	(2 394)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur.....		(51)	(9)	(12)	(31)	(103)
Charge d'amortissement.....		(507)	(369)	(370)	(16)	(1 262)
Au 31 décembre 2024.....		27 104	4 140	5 883	184	37 311
Ajouts, montant net ⁴		15	2	63	23	103
Transferts dans les immobilisations en cours.....		115	334	179	3	631
Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente		(126)	(165)	(136)	(14)	(441)
Cessions	4	—	—	(1 153)	(23)	(1 176)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		416	103	(415)	(116)	(12)
Écart de conversion.....	11	2 221	113	417	(8)	2 743
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur.....		(9)	(38)	(33)	—	(80)
Charge d'amortissement.....		(528)	(314)	(355)	(43)	(1 240)
Au 31 décembre 2025.....		29 208 \$	4 175 \$	4 450 \$	6 \$	37 839 \$
Immobilisations en cours à la juste valeur						
Au 31 décembre 2023		221 \$	803 \$	741 \$	11 \$	1 776 \$
Ajouts, montant net.....		115	216	393	54	778
Transferts dans les immobilisations corporelles		(82)	(246)	(410)	—	(738)
Cessions	3	(1)	(148)	(390)	(3)	(542)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur		—	(15)	165	68	218
Écart de conversion.....	11	(10)	(64)	(33)	—	(107)
Au 31 décembre 2024.....		243	546	466	130	1 385
Ajouts, montant net.....		145	261	541	220	1 167
Transferts dans les immobilisations corporelles		(115)	(334)	(179)	(3)	(631)
Cessions ⁵	4	—	—	(22)	(261)	(283)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		—	54	40	84	178
Écart de conversion.....	11	7	15	45	—	67
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :.....						
Variation de la juste valeur.....		—	—	(23)	—	(23)
Au 31 décembre 2025		280 \$	542 \$	868 \$	170 \$	1 860 \$
Total des immobilisations corporelles à la juste valeur						
Au 31 décembre 2024 ^{2,3}		27 347 \$	4 686 \$	6 349 \$	314 \$	38 696 \$
Au 31 décembre 2025^{2,3}		29 488 \$	4 717 \$	5 318 \$	176 \$	39 699 \$

¹⁾ Comprend le stockage par batteries (biomasse, cogénération et stockage par batteries en 2024).

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 29 millions \$ (34 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 104 millions \$ (119 millions \$ en 2024) du secteur énergie éolienne, de 118 millions \$ (126 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de 8 millions \$ (néant en 2024) du secteur divers.

³⁾ Comprend des terrains non assujettis à la réévaluation de 204 millions \$ (200 millions \$ en 2024) du secteur hydroélectricité, de 12 millions \$ (en 2024) du secteur énergie éolienne, de 40 millions \$ (44 millions \$ en 2024) du secteur énergie solaire et de néant (1 million \$ en 2024) du secteur divers.

⁴⁾ Comprendent les variations de la juste valeur liées au démantèlement d'actifs de 6 millions \$.

⁵⁾ Comprendent un montant de 258 millions \$ transféré à une filiale de la société en commandite. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition des participations ci-après. Ces transactions sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas des regroupements d'entreprises selon IFRS 3.

Région	Technologie	Puissance	Montant comptabilisé en immobilisations corporelles	Participation financière de Brookfield Renewable Corporation
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	300 MW	66 millions \$	20 %
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics et stockage	725 MW	47 millions \$	39 %
États-Unis	Énergie solaire destinée aux réseaux publics	177 MW	23 millions \$	20 %

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est calculée comme il est décrit à la note 1 i), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation » et à la note 1 t) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 1 u) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». La société a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les exercices finaux utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat.....	5,0 %-5,7 %	5,1 %-5,8 %	8,4 %	8,5 %	9,4 %	9,6 %	5,0 %	4,9 %
Non visés par contrat	6,0 %-6,8 %	6,1 %-7,0 %	9,6 %	9,8 %	10,6 %	10,8 %	5,0 %	4,9 %
Taux de capitalisation final ²	4,7 %	5,1 %	7,1 %	7,3 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Exercice final ³	2046	2045	2045	2044	2053	2053	2036	2036

¹⁾ Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final aux États-Unis et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

³⁾ L'exercice final s'entend de la date d'évaluation moyenne pondérée de la valeur finale.

Le tableau ci-après résume l'incidence d'une variation des taux d'actualisation, des prix de l'électricité et des taux de capitalisation finaux sur la juste valeur des immobilisations incorporelles.

2025					
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation ..	(790) \$	(630) \$	(80) \$	(20) \$	(1 520) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	870	520	80	20	1 490
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie à long terme.....	580	720	110	—	1 410
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie à long terme.....	(580)	(720)	(110)	—	(1 410)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final	(260)	(150)	—	—	(410)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final	290	170	—	—	460
2024					
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation ..	(890) \$	(400) \$	(80) \$	(20) \$	(1 390) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	980	550	80	20	1 630
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie à long terme.....	890	560	90	—	1 540
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie à long terme.....	(890)	(560)	(90)	—	(1 540)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final	(270)	(120)	—	—	(390)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final	300	130	—	—	430

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques aux États-Unis et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, majoré d'un renouvellement de 30 ans non récurrent visant la majorité des actifs hydroélectriques. La durée résiduelle moyenne pondérée de l'autorisation ou de la durée d'utilité de l'actif de concession au 31 décembre 2025, compte tenu du renouvellement de 30 ans non récurrent pour les actifs hydroélectriques touchés, était de 30 ans (30 ans en 2024). Par conséquent, aucune valeur finale n'est attribuée aux actifs hydroélectriques au Brésil à la fin de la durée de l'autorisation.

Le tableau ci-dessous résume le pourcentage du total de la production visée par contrat aux termes de conventions d'achat d'électricité au 31 décembre 2025 :

	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 5 ans.....	83 %	61 %	86 %	100 %
6 à 10 ans	60 %	25 %	71 %	100 %
11 à 20 ans	49 %	3 %	33 %	100 %
2024				
1 an à 5 ans.....	65 %	66 %	84 %	100 %
6 à 10 ans.....	47 %	32 %	74 %	100 %
11 à 20 ans.....	29 %	4 %	41 %	100 %

Le tableau suivant résume les prix de l'électricité moyens provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme qui sont directement liées à des actifs de production d'énergie connexes :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans.....	87 \$	308 000 COP	301 R\$	61 €
11 à 20 ans	101	394 000	367	76

2024

1 an à 10 ans.....	88 \$	310 000 COP	301 R\$	53 €
11 à 20 ans	127	398 000	393	66

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

Le tableau suivant résume les estimations des prix futurs de l'électricité :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	92 \$	555 000 COP	374 R\$	s. o.
11 à 20 ans	111	763 000	469	s. o.

2024

1 an à 10 ans	88 \$	494 000 COP	306 R\$	s. o.
11 à 20 ans	116	684 000	431	s. o.

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

La vision à long terme de la société est intimement liée au coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2029 à 2035. Une variation d'une autre année ferait augmenter ou diminuer la juste valeur des immobilisations corporelles d'environ 73 millions \$ (97 millions \$ en 2024).

Si les immobilisations corporelles réévaluées de la société avaient été évaluées selon le coût historique, la valeur comptable, déduction faite de l'amortissement cumulé, se serait établie comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Hydroélectricité	8 673 \$	8 125 \$
Énergie éolienne	3 294	3 494
Énergie solaire	4 472	5 122
Divers ¹	120	100
	16 559 \$	16 841 \$

¹⁾ Comprend le stockage par batteries (biomasse, cogénération et stockage par batteries en 2024).

14. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts à long terme sur des actifs précis, sans recours, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours en Amérique du Nord et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux Secured Overnight Financing Rate (le taux « SOFR »), le taux Sterling Overnight Index Average (le taux « SONIA »), le taux interbancaire offert en euros (le taux « EURIBOR ») et le taux canadien des opérations de pension à un jour (le taux « CORRA »). Énergie Brookfield a recours à des swaps de taux d'intérêt en Amérique du Nord et en Europe pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, ou le taux du certificat de dépôt interbancaire (« CDI »), majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont composés de taux fixes et de taux variables indexés sur l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, et sur l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Colombie, majorés d'une marge.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 décembre 2025				31 décembre 2024			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années) ³	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours ^{1, 2}								
Hydroélectricité	7,5	5	9 310 \$	9 368 \$	7,7	6	7 599 \$	7 555 \$
Énergie éolienne	5,8	7	2 114	2 103	5,9	8	2 004	1 943
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	5,9	9	3 926	3 891	6,1	11	3 514	3 484
Énergie décentralisée et solutions durables	—	—	—	—	5,1	9	727	693
Total	<u>6,9</u>	<u>6</u>	<u>15 350 \$</u>	<u>15 362 \$</u>	<u>6,9</u>	<u>8</u>	<u>13 844 \$</u>	<u>13 675 \$</u>
Ajouter : primes non amorties (escomptes non amortis) ³			9				6	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(95)				(75)	
Moins : tranche courante			(2 772)				(1 282)	
			<u>12 492 \$</u>				<u>12 493 \$</u>	

¹⁾ Comprennent un montant de 1 million \$ (1 million \$ en 2024) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Comprennent un montant de néant (13 millions \$ en 2024) à rembourser à une entreprise associée de Brookfield. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

³⁾ Les primes, escomptes et coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Les remboursements futurs des emprunts sans recours de la société pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont comme suit :

(EN MILLIONS)	2026	2027	2028	2029	2030	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité	1 872 \$	540 \$	1 089 \$	1 045 \$	1 599 \$	3 165 \$	9 310 \$
Énergie éolienne	269	96	482	272	478	517	2 114
Énergie solaire destinée aux réseaux publics	631	221	535	362	540	1 637	3 926
	<u>2 772 \$</u>	<u>857 \$</u>	<u>2 106 \$</u>	<u>1 679 \$</u>	<u>2 617 \$</u>	<u>5 319 \$</u>	<u>15 350 \$</u>

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Emprunts sans recours		
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice	(75) \$	(68) \$
Coûts de financement additionnels	(63)	(31)
Amortissement des coûts de financement	26	22
Écart de conversion et autres	17	2
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice	<u>(95) \$</u>	<u>(75) \$</u>

Le tableau suivant présente la variation des primes et escomptes non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Emprunts sans recours		
Primes et escomptes non amortis au début de l'exercice	6 \$	(77) \$
Amortissement des primes et des escomptes	1	3
Cessions ¹	—	92
Écart de conversion et autres	2	(12)
Primes et escomptes non amortis à la fin de l'exercice	<u>9 \$</u>	<u>6 \$</u>

¹⁾ Comprennent un montant de 90 millions \$ transféré en 2024 à une filiale de la société en commandite.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	1 ^{er} janvier	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie				31 décembre
			Acquisition	Cession	Transferts dans les actifs détenus en vue de la vente	Divers ^{2, 3, 4}	
2025							
Emprunts sans recours	13 775 \$	1 397	—	(545)	(133)	770	15 264 \$
2024							
Emprunts sans recours	16 072 \$	493	—	(587)	—	(2 203)	13 775 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'élevant à 22 millions \$ (310 millions \$ en 2024) se rapportant aux passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

³⁾ Comprend des emprunts sans recours d'un montant de néant (néant en 2024) pris en charge dans le cadre d'acquisitions d'actifs.

⁴⁾ Comprend un montant de 122 millions \$ (1 507 millions \$ en 2024) transféré à une filiale de la société en commandite. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

15. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Participations ne donnant pas le contrôle		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales	9 305 \$	10 508 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	333	259
	<u>9 638 \$</u>	<u>10 767 \$</u>

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2024	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Cession	Rembour- sement de capital	Distributions	Transfert de propriété ¹	Divers	Au 31 décembre 2025
Brookfield Americas Infrastructure Fund	78 %	44 \$	(1) \$	(17) \$	2 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	11 \$	39 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 %-60 %	2 011	39	(400)	—	—	(10)	(336)	(131)	(2)	1 171
Brookfield Infrastructure Fund III	35 %-71 %	2 986	(32)	(438)	—	—	(318)	(739)	(713)	(1)	745
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	842	(52)	87	—	—	—	—	—	(6)	871
Brookfield Infrastructure Fund V	s. o.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Brookfield Infrastructure Income Fund	7 %-25 %	165	(5)	(123)	230	—	—	(8)	293	260	812
Partenaires institutionnels d'Isagen	54 %	3 447	99	906	576	—	—	(274)	(120)	(366)	4 268
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	22	—	2	—	—	—	—	—	—	24
The Catalyst Group	25 %	125	14	64	—	—	—	(7)	—	—	196
TerraForm Power	19 %	193	(32)	(47)	—	—	—	—	—	(1)	113
Divers	1,3 %-80 %	673	(29)	186	386	3	(2)	(40)	72	(183)	1 066
Total		10 508 \$	1 \$	220 \$	1 194 \$	3 \$	(330) \$	(1 404) \$	(599) \$	(288) \$	9 305 \$

¹⁾ Comprend un montant de 900 millions \$ du cumul des autres éléments du résultat global et des résultats non distribués transférés dans les capitaux propres de la société en commandite associés à l'acquisition d'une participation supplémentaire de 15 % dans Isagen S.A. E.S.P. Se reporter à la note 28, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2023	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Acquisition	Cession	Rembour- sement de capital	Distributions	Divers	Au 31 décembre 2024
Brookfield Americas Infrastructure Fund	78 %	75 \$	22 \$	(1) \$	— \$	— \$	— \$	(21) \$	(31) \$	— \$	44 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 %-60 %	2 462	(9)	(323)	—	—	—	(68)	(54)	3	2 011
Brookfield Infrastructure Fund III	23 %-71 %	2 658	91	341	—	—	—	—	(82)	(22)	2 986
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	1 007	(42)	(159)	44	—	—	—	(8)	—	842
Brookfield Infrastructure Fund V	s. o.	917	(2)	(40)	54	—	(940)	—	—	11	—
Brookfield Infrastructure Income Fund	7 %-25 %	143	13	18	—	—	(5)	—	(4)	—	165
Partenaires institutionnels d'Isagen	53 %	2 704	100	801	—	—	—	—	(158)	—	3 447
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	17	1	5	—	—	—	—	(1)	—	22
The Catalyst Group	25 %	122	12	(3)	—	—	—	—	(6)	—	125
TerraForm Power	19 %	188	28	(11)	—	—	—	—	—	(12)	193
Divers	0,3 %-80 %	777	(21)	83	170	—	(324)	(44)	(35)	67	673
Total		11 070 \$	193 \$	711 \$	268 \$	— \$	(1 269) \$	(133) \$	(379) \$	47 \$	10 508 \$

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Au 31 décembre 2022	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Apports en capital	Acquisition	Cession	Rembour- sement de capital	Distributions	Divers	Au 31 décembre 2023
Brookfield Americas Infrastructure Fund	75 %-78 %	477 \$	27 \$	(43) \$	— \$	— \$	(388) \$	— \$	(25) \$	27 \$	75 \$
Brookfield Infrastructure Fund II	43 %-60 %	2 615	64	(96)	—	—	—	—	(123)	2	2 462
Brookfield Infrastructure Fund III	23 %-71 %	3 061	65	210	—	—	(14)	—	(644)	(20)	2 658
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	707	(3)	205	102	—	—	—	(6)	2	1 007
Brookfield Infrastructure Fund V	s. o.	—	291	—	410	—	—	(140)	—	356	917
Brookfield Infrastructure Income Fund	7 %-25 %	233	5	4	—	—	(3)	—	(94)	(2)	143
Partenaires institutionnels d'Isagen	53 %	2 159	98	603	—	—	—	—	(156)	—	2 704
Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	0,3 %	13	1	4	—	—	—	—	(1)	—	17
The Catalyst Group	25 %	115	7	3	—	—	—	—	(3)	—	122
TerraForm Power	33 %	832	9	(62)	—	—	(13)	—	(279)	(299)	188
Divers	0,3 %-80 %	468	(83)	(1)	77	343	—	—	(22)	(5)	777
Total		<u>10 680 \$</u>	<u>481 \$</u>	<u>827 \$</u>	<u>589 \$</u>	<u>343 \$</u>	<u>(418) \$</u>	<u>(140) \$</u>	<u>(1 353) \$</u>	<u>61 \$</u>	<u>11 070 \$</u>

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux filiales en exploitation, dont les participations ne donnant pas le contrôle sont importantes pour la société : le pourcentage restant est détenu par la société en commandite.

(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Établissement	Exercice clos le 31 décembre 2025				Exercice clos le 31 décembre 2024				Exercice clos le 31 décembre 2023			
			Produits	Résultat net	Total du résultat global	Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Produits	Résultat net	Total du résultat global	Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	Produits	Résultat net	Total du résultat global	Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle
Brookfield Americas Infrastructure Fund ¹	78 %	Amérique du Nord	— \$	— \$	— \$	— \$	4 \$	33 \$	36 \$	22 \$	51 \$	31 \$	(15) \$	27 \$
Brookfield Infrastructure Fund II ¹	58 %-60 %	États-Unis, Brésil	168	54	(13)	32	197	(21)	(135)	(11)	187	45	108	27
Brookfield Infrastructure Fund III ²	71 %	États-Unis, Brésil, Europe	79	3	(489)	2	75	(6)	11	(4)	65	18	36	13
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	Brésil	208	(67)	46	(52)	181	(56)	(267)	(42)	128	(4)	269	(3)
Brookfield Infrastructure Fund V	s. o.	États-Unis	—	—	—	—	53	8	(43)	(2)	45	411	411	291
Portefeuille hydroélectrique aux États-Unis ³	50 %-84 %	États-Unis	118	15	(940)	5	124	2	(488)	2	158	77	(181)	37
Isagen ⁴	63 %	Colombie	1 293	186	1 858	133	1 489	191	1 712	148	1 285	186	1 331	144
The Catalyst Group	25 %	États-Unis	138	56	318	14	129	49	37	12	102	27	40	7
TerraForm Power ⁵	61 %	Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe	985	(181)	(388)	(119)	1 199	131	48	73	1 213	(27)	(93)	(34)
Divers	6,8 %-30 %	Amérique du Nord, Amérique du Sud	38	(16)	(123)	(14)	79	(11)	123	(5)	59	(59)	(210)	(28)
Total			3 027 \$	50 \$	269 \$	1 \$	3 530 \$	320 \$	1 034 \$	193 \$	3 293 \$	705 \$	1 696 \$	481 \$

¹⁾ Compte non tenu de l'information liée à un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis d'une puissance de 448 MW, qui est présentée distinctement.

²⁾ Compte non tenu de l'information liée à Isagen et à TerraForm Power, qui est présentée distinctement.

³⁾ Les participations détenues par des tiers dans le portefeuille totalisaient 49,9 %-83,5 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Americas Infrastructure Fund, jusqu'à 58,5 %; Brookfield Infrastructure Fund II, jusqu'à 49,9 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, jusqu'à 25 %.

⁴⁾ Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 62,7 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Global Infrastructure Income Fund, 6,8 %; partenaires institutionnels d'Isagen, 55,6 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, 0,3 %.

⁵⁾ Les participations détenues par des tiers dans TerraForm Power totalisaient 77,4 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Global Infrastructure Income Fund, 6,8 %; et la société en commandite, la tranche restante.

			Au 31 décembre 2025					Au 31 décembre 2024				
(EN MILLIONS)	Participations détenues par des tiers	Établissement	Immobilisa- tions corporelles à la juste valeur	Total de l'actif	Total des emprunts	Total du passif	Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	Immobilisations corporelles à la juste valeur	Total de l'actif	Total des emprunts	Total du passif	Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle
Brookfield Americas Infrastructure Fund ¹	78 %	Amérique du Nord	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	68 \$	— \$	— \$	51 \$
Brookfield Infrastructure Fund II ¹	58 %-60 %	États-Unis, Brésil	2 154	2 238	1 024	1 167	641	2 218	2 306	585	656	995
Brookfield Infrastructure Fund III ²	71 %	États-Unis, Brésil, Europe	1 615	1 629	806	882	534	2 073	2 088	461	474	1 152
Brookfield Infrastructure Fund IV	75 %	Brésil	2 157	2 401	1 048	1 234	873	1 948	2 248	966	1 128	843
Brookfield Infrastructure Fund V	s. o.	États-Unis	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Portefeuille hydroélectrique aux États-Unis ³	50 %-84 %	États-Unis	1 701	2 173	750	865	805	2 790	2 865	733	821	1 009
Isagen ⁴	63 %	Colombie	15 219	16 764	3 596	8 912	4 926	12 431	13 958	3 251	7 443	5 041
The Catalyst Group	25 %	États-Unis	1 238	1 248	353	360	196	996	1 007	394	406	125
TerraForm Power ⁵		Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe	6 315	7 085	4 416	6 040	815	7 933	8 731	5 006	7 281	1 056
Divers	61 %	Amérique du Nord, Amérique du Sud	951	1 586	383	779	515	473	685	74	334	236
Total	6,8 %-30 %		31 350 \$	35 124 \$	12 376 \$	20 239 \$	9 305 \$	30 862 \$	33 956 \$	11 470 \$	18 543 \$	10 508 \$

¹⁾ Compte non tenu de l'information liée à un portefeuille hydroélectrique aux États-Unis d'une puissance de 448 MW, qui est présentée distinctement.

²⁾ Compte non tenu de l'information liée à Isagen et à TerraForm Power, qui est présentée distinctement.

³⁾ Les participations détenues par des tiers dans le portefeuille totalisaient 49,9 %-83,5 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Americas Infrastructure Fund, jusqu'à 58,5 %; Brookfield Infrastructure Fund II, jusqu'à 49,9 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, jusqu'à 25 %.

⁴⁾ Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 62,7 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Global Infrastructure Income Fund, 6,8 %; partenaires institutionnels d'Isagen, 55,6 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, 0,3 %.

⁵⁾ Les participations détenues par des tiers dans TerraForm Power totalisaient 77,4 % au 31 décembre 2025 et se répartissaient comme suit : Brookfield Global Infrastructure Income Fund, 6,8 %; et la société en commandite, la tranche restante.

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits.....	1 678 \$	1 838 \$	1 627 \$
Résultat net	86	151	217
Résultat global	1 653	1 368	1 407
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	—	4	8
Aux 31 décembre :			
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	18 772 \$	15 580 \$	
Total de l'actif.....	20 876	17 674	
Total des emprunts.....	5 279	4 537	
Total du passif.....	11 639	9 077	
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	333	259	

16. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BRHC, ACTIONS ÉCHANGEABLES DE CATÉGORIE A.2, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BRHC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BRHC

Les actions échangeables de BEPC, les actions de catégorie B de BRHC, les actions de catégorie C de BRHC et les actions échangeables sans droit de vote de catégorie A.2 de BRHC (les « actions échangeables de catégorie A.2 ») sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat.

Les actions échangeables de BRHC émises dans le cadre de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power ont été comptabilisées initialement à la juste valeur, soit 28,28 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions échangeables de BRHC sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels ont été estimés en fonction du cours d'une part de BEP.

Après la conclusion de l'arrangement, les porteurs d'actions échangeables de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC en échange de leurs actions échangeables de BRHC, à raison de une pour une, et Brookfield a transféré ses actions échangeables de BRHC en échange d'actions de catégorie A.2, à raison de une pour une.

Les actions échangeables de BEPC confèrent au porteur le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange soit d'une part de BEP, à raison de une pour une, soit de leur équivalent en trésorerie, au gré de BEPC. Les actions échangeables de BEPC sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat et ont été comptabilisées à la date de l'arrangement à la juste valeur, soit 23,09 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions échangeables de BEPC sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Au 31 décembre 2025, les actions échangeables ont été réévaluées à 26,97 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York.

Les actions échangeables de catégorie A.2 confèrent à Brookfield le droit, à son gré, de racheter ces actions en échange d'actions échangeables de BEPC (assujetties à un pourcentage maximum de participation limitant l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de sorte que les échanges effectués par Brookfield ne puissent avoir pour résultat que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de l'ensemble des actions émises et en circulation de BEPC) ou de parts de BEP, à raison de une pour une. Toutefois, BEPC peut, à son gré, satisfaire à une telle demande de rachat à son équivalent en trésorerie. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat et ont été comptabilisées à la date de l'arrangement à la juste valeur, soit 28,48 \$ l'action jusqu'au pourcentage maximum de participation et 23,09 \$ pour les actions restantes. Ces flux de trésorerie contractuels sont fondés sur le prix d'une part de BEPC jusqu'au

pourcentage maximum de participation et d'une part de BEP pour les actions restantes. Au 31 décembre 2025, les actions échangeables de catégorie A.2 jusqu'au pourcentage maximum de participation ont été réévaluées à 38,34 \$ l'action et les actions restantes ont été réévaluées à 26,97 \$ l'action en fonction du cours de clôture respectivement d'une action de BEPC et d'une part de BEP à la Bourse de New York.

Avant l'arrangement, les actions de catégorie C étaient classées comme des passifs financiers étant donné leurs caractéristiques de rachat. Cependant, elles répondaient à certains critères d'admissibilité et étaient présentées à titre d'instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Depuis l'arrangement et l'inclusion de BRHC dans le périmètre de consolidation de la société, les actions de catégorie C sont présentées à titre de passifs financiers et ont été comptabilisées à la date de l'arrangement à la juste valeur, soit 23,09 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions de catégorie C sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie contractuels sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Au 31 décembre 2025, les actions de catégorie C ont été réévaluées à 26,97 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, nos actionnaires ont échangé 36 058 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de moins de 1 million \$ de notre passif financier (10 675 actions donnant lieu à une diminution de moins de 1 million \$ en 2024; 8 465 actions donnant lieu à une diminution de moins de 1 million \$ en 2023). La société a déclaré et versé des dividendes totalisant respectivement 269 millions \$ et 270 millions \$ (respectivement 256 millions \$ et 256 millions \$ en 2024; respectivement 241 millions \$ et 241 millions \$ en 2023) sur les actions échangeables de BEPC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. La société a déclaré et versé des dividendes totalisant respectivement 282 millions \$ et 282 millions \$ (293 millions \$ et 293 millions \$ en 2024 et néant et néant en 2023) sur les actions de catégorie C de BRHC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie C de BRHC sont présentés au poste Charge d'intérêts dans les comptes consolidés intermédiaires de résultat.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables de BEPC, des actions échangeables de catégorie A.2, des actions de catégorie B de BRHC et des actions de catégorie C de BRHC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables en circulation (parts)	Actions échangeables de catégorie A.2 en circulation (parts)	Actions de catégorie B de BRHC en circulation (parts)	Actions de catégorie C de BRHC en circulation (parts)	Actions classées à titre de passif financier (millions \$)
Solde au 31 décembre 2023	179 651 526	—	165	— \$	4 721 \$
Échanges d'actions	(10 675)	—	—	—	—
Arrangement.....	(34 719 683)	34 719 683	(55)	194 460 874	4 572
Réévaluation du passif.....	—	—	—	—	(693)
Solde au 31 décembre 2024	144 921 168	34 719 683	110	194 460 874	8 600
Échanges d'actions	(36 058)	—	—	—	—
Réévaluation du passif.....	—	—	—	—	1 661
Solde au 31 décembre 2025	144 885 110	34 719 683	110	194 460 874	10 261 \$

Dans le cadre de l'arrangement, la société a émis 43 661 actions de catégorie B à Énergie Brookfield pour une contrepartie de 1 million \$.

À l'instar des actions échangeables de BEPC, des actions de catégorie B de BRHC, des actions de catégorie C de BRHC et des actions échangeables de catégorie A.2, les actions de catégorie B de BEPC sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques de rachat. Les actions de catégorie B de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32.

Au 31 décembre 2025, les détenteurs de Brookfield détenaient une participation directe et indirecte d'environ 25 % de la société. Les détenteurs de Brookfield détiennent, directement et indirectement, 10 094 152 actions échangeables de BEPC et 34 719 683 actions échangeables de catégorie A.2 sur une base combinée, et les actions échangeables de BEPC restantes sont détenues par des investisseurs publics.

En décembre 2025, la société a renouvelé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 7 244 255 actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 17 décembre 2026, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

17. GOODWILL

Le tableau suivant présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2023.....		854 \$
Cessions.....	4	(63)
Écart de conversion et autres.....		(99)
Solde au 31 décembre 2024.....		692
Écart de conversion et autres.....		117
Solde au 31 décembre 2025.....		809 \$

Au 31 décembre 2025, un goodwill de 716 millions \$ (610 millions \$ en 2024) lié au secteur hydroélectricité est survenu en raison de la comptabilisation du passif d'impôt différé dans la répartition du prix d'acquisition des regroupements d'entreprises. Le passif d'impôt différé est évalué, conformément à IAS 12, dans la répartition du prix d'acquisition plutôt qu'à la juste valeur. Par conséquent, le goodwill comptabilisé ne représente pas le goodwill principal, mais plutôt le goodwill découlant de concepts comptables, ou goodwill « secondaire ». Afin d'éviter une dépréciation immédiate de ce goodwill secondaire, la société a retranché de la valeur comptable tout goodwill secondaire justifié, à la date du test de dépréciation, par l'existence du passif d'impôt différé initial qui a donné lieu au goodwill. Au 31 décembre 2025, la société a effectué un test de dépréciation au niveau où le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Dans le cadre de ce test de dépréciation, la direction a retranché de la valeur comptable des actifs touchés le goodwill secondaire qui continuait d'être justifié par l'existence du passif d'impôt différé initial qui avait donné lieu au goodwill. Le goodwill résiduel de 93 millions \$ (82 millions \$ en 2024) n'était pas important par rapport au solde total et a été affecté à des actifs éoliens et solaires destinés à des réseaux publics en Espagne.

18. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la société par rapport à la gestion du capital consistent à s'assurer de la durabilité de son capital en vue de soutenir les activités poursuivies, de respecter ses obligations financières, de saisir les occasions de croissance et d'offrir des distributions stables. Le capital de la société est surveillé au moyen du ratio d'endettement sur une base consolidée. Au 31 décembre 2025, ce ratio s'établissait à 37 % (34 % en 2024).

Les filiales de la société ont consenti à des clauses restrictives en faveur de certains de leurs prêteurs en ce qui a trait à leurs emprunts sans recours. Ces clauses restrictives varient d'une convention de crédit à l'autre et comprennent des ratios de couverture du service de la dette. Certains prêteurs ont également imposé des exigences qui obligent la société et ses filiales à maintenir des comptes de réserve relativement à la dette et aux dépenses d'investissement. Dans l'éventualité où les filiales ne respecteraient pas les clauses restrictives, les conséquences pourraient notamment se traduire par une limitation des distributions versées par les filiales à la société ainsi que le remboursement de l'encours de la dette.

La stratégie de la société consiste à respecter les mesures présentées dans le tableau ci-après aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Emprunts sans recours ¹	15 350 \$	13 844 \$
Passifs d'impôt différé, montant net ²	7 160	6 437
Participation détenue par Énergie Brookfield dans BRHC.....	5 245	4 432
Actions échangeables de BEPC et actions échangeables de catégorie A.2.....	5 016	4 168
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	9 305	10 508
Participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.....	333	259
La société en commandite.....	(406)	1 341
Capitalisation totale.....	42 003 \$	40 989 \$
Ratio d'endettement.....	37 %	34 %

¹⁾ Compte non tenu des coûts de financement différés de 86 millions \$ (69 millions \$ en 2024), déduction faite des primes non amorties.

²⁾ Passifs d'impôt différé, déduction faite des actifs d'impôt différé.

19. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Solde au début de l'exercice	753 \$	644 \$
Participation ¹	223	110
Cession ²	—	(25)
Quote-part du résultat net	(8)	(24)
Quote-part des autres éléments du résultat global	46	134
Dividendes reçus	(7)	(74)
Écart de conversion et autres	7	(12)
Solde à la fin de l'exercice	1 014 \$	753 \$

¹⁾ Comprend la participation d'Isagen S.A. E.S.P. dans un actif solaire destiné aux réseaux publics. Se reporter à la note 3, « Acquisitions », pour de plus amples renseignements.

²⁾ Comprend un montant de 25 millions \$ qui a été transféré en 2024 à une filiale de la société en commandite.

20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Trésorerie	376 \$	285 \$
Dépôt à court terme	261	107
Trésorerie soumise à restrictions	45	232
	682 \$	624 \$

21. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	Note	2025	2024
Activités		29 \$	42 \$
Obligations liées au crédit		51	37
Projets de développement		1	6
Total		81	85
Moins : tranche non courante	23	(60)	(46)
Tranche courante		21 \$	39 \$

22. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société aux 31 décembre se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Créances clients	532 \$	462 \$
Dépôts affectés en garantie ¹	150	196
Autres créances à court terme	94	65
Impôt à recevoir	68	37
Dépôts à court terme et avances	60	88
Charges payées d'avance et créances diverses	56	50
Stocks	32	35
	992 \$	933 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés que la société conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non régie par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société.

Au 31 décembre 2025, 89 % des créances clients n'étaient pas en souffrance (86 % en 2024). La société ne s'attend pas à ce que la recouvrabilité de ces montants soit un enjeu. Par conséquent, aux 31 décembre 2025 et 2024, il n'était pas nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances. Les créances clients sont généralement exigibles dans les 30 jours, et des limites de crédit faisant l'objet d'un suivi serré sont attribuées à toutes les contreparties. Pour déterminer la recouvrabilité des créances clients, la direction effectue une analyse de risque en tenant compte du type et de l'âge des débiteurs impayés et de la solvabilité des contreparties. La direction examine aussi régulièrement le solde des créances clients.

La société reçoit essentiellement des paiements mensuels provenant des produits tirés des conventions d'achat d'électricité facturés et n'avait pas un montant important de créances clients en souffrance à la date de clôture. Les créances découlant de contrats conclus avec les clients sont comptabilisées dans les créances clients.

23. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants de la société se présentaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Note	2025	2024
Liquidités soumises à restrictions.....	21	60 \$	46 \$
Créances à long terme		80	65
Divers.....		48	23
		188 \$	134 \$

Aux 31 décembre 2025 et 2024, les liquidités soumises à restrictions étaient détenues principalement pour satisfaire aux exigences en matière de réserves liées à l'exploitation et à l'entretien, aux paiements de loyers et aux accords de crédit.

24. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société aux 31 décembre étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Créditeurs liés aux activités d'exploitation.....	188 \$	218 \$
Dettes fournisseurs	338	172
Intérêts à payer sur les emprunts sans recours	113	89
Tranche à court terme des obligations locatives	29	25
Distributions à verser aux porteurs d'actions échangeables de BEPC et d'actions échangeables de catégorie A.2 ¹	17	17
Impôts à payer	23	9
Divers	69	41
	777 \$	571 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

25. PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente la variation des passifs relatifs au démantèlement pour la société :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Solde au début de l'exercice.....	389 \$	726 \$
Cessions ¹	(111)	(278)
Désactualisation.....	20	20
Modification d'estimations ²	(6)	(88)
Écart de conversion et autres	25	9
Solde à la fin de l'exercice	317 \$	389 \$

¹⁾ Comprennent un montant de 239 millions \$ qui a été transféré en 2024 à une filiale de la société en commandite.

²⁾ Les modifications apportées aux estimations découlent de changements dans les hypothèses sous-jacentes qui servent de données pour établir la valeur de l'obligation de démantèlement.

La société a comptabilisé des obligations de démantèlement associées à certains actifs de production d'électricité. Une obligation de démantèlement a été établie pour des centrales hydroélectriques, d'énergie éolienne et d'énergie solaire destinée aux réseaux publics, dont la remise en état devrait se faire entre 2031 et 2055. Le coût estimatif des activités de démantèlement est établi d'après l'évaluation d'un tiers.

Pour de plus amples renseignements sur les autres provisions pour litiges, se reporter à la note 27, « Engagements, éventualités et garanties ».

26. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024
Obligations locatives	271 \$	293 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	52	46
Divers	120	77
	443 \$	416 \$

27. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 décembre 2025, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 863 millions \$ (262 millions \$ en 2024). De ce montant, une tranche de 406 millions \$ est exigible en 2026, une tranche de 436 millions \$, de 2027 à 2030, et la tranche restante de 21 millions \$, par la suite.

Une partie intégrante de la stratégie de la société consiste à participer, avec des partenaires institutionnels, à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui visent des acquisitions correspondant au profil de la société. Dans le cours normal de ses activités, la société s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées rapidement et de façon efficace, la société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), la société ou des coinvestisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

La société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, avec des partenaires institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, et à l'achèvement des travaux de construction et au rendement dans la mesure où elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV, Brookfield Infrastructure Fund V, Brookfield Global Transition Fund et Brookfield Global Transition Fund II. Les filiales de la société ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves de fonds propres, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 31 décembre 2025 totalisaient 1 672 millions \$ (1 002 millions \$ en 2024).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société intervient dans des conventions qui prévoient l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises, d'activités de commercialisation d'électricité comme les conventions d'achat et de vente, de swaps, de vente et d'achat d'actifs et de services, et de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées sont principalement effectuées avec la société en commandite et Brookfield.

L'arrangement

Le 24 décembre 2024, la société en commandite, BRHC et la société ont conclu une convention d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de laquelle 1505127 B.C. Ltd. (qui a été renommée Brookfield Renewable Corporation) est devenue l'« émetteur absorbant » (au sens du Règlement 44-101) de la société nommée précédemment BEPC, laquelle a été renommée Brookfield Renewable Holdings Corporation, et les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées. L'arrangement visait à permettre à BEPC de conserver les avantages de sa structure d'entreprise, tout en répondant aux modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), qui étaient susceptibles d'entraîner des coûts supplémentaires pour BEPC si aucune mesure n'était prise. Entre autres, dans le cadre de l'arrangement, i) les porteurs d'actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, autres que Brookfield, ont reçu des actions échangeables de BEPC contre leurs actions

échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC, à raison de une pour une; ii) Brookfield a transféré à BEPC ses actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC contre des actions échangeables de catégorie A.2, à raison de une pour une; iii) les actions échangeables à droit de vote subalterne de catégorie A de BRHC ont été radiées; iv) les actions échangeables de BEPC ont été inscrites à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto; v) la société en commandite a transféré à BEPC 55 actions de catégorie B de BRHC contre 55 actions de catégorie B de BEPC; et vi) 43 605 actions de catégorie B de BEPC ont été émises à la société en commandite en contrepartie de 1 million \$. Les actions échangeables de catégorie A.2 sont échangeables par Brookfield contre des actions échangeables de BEPC (sous réserve d'une limite de participation qui plafonne l'échange d'actions échangeables de catégorie A.2 par Brookfield, de manière que les échanges effectués par Brookfield ne fassent en sorte que Brookfield détienne 9,5 % ou plus de la juste valeur marchande totale de toutes les actions émises et en circulation de BEPC) ou contre des parts de société en commandite, à raison de une pour une.

Relativement à l'arrangement, la société a conclu deux conventions de dépôt auprès d'au moins une des filiales de la société en commandite, l'une à titre de déposant ou de prêteur, l'autre à titre de dépositaire ou d'emprunteur. Chaque convention de dépôt permet d'envisager d'autres ententes de dépôt potentielles, en vertu desquelles les parties concernées conviendraient mutuellement de déposer à vue des fonds conformément aux modalités définies, de temps à autre et à un taux d'intérêt déterminé. De plus, la société, à titre d'emprunteur, a conclu une convention de crédit auprès d'une filiale de la société en commandite, à titre de prêteur, en vertu de laquelle cette dernière a établi une facilité de crédit renouvelable d'un montant en capital global de 150 millions \$ en faveur de la société.

La convention de crédit est assortie d'une durée de dix ans, sous réserve de prolongations automatiques d'un an qui pourront être apportées chaque année, à moins que le prêteur ne résilie la convention.

Le 31 décembre 2025, BRHC a entrepris une réorganisation à la suite de laquelle une nouvelle société, 1566030 B.C. Ltd. (la « nouvelle BRHC »), a été formée, et toutes les actions existantes de BRHC ont été fournies en apport à la nouvelle BRHC en échange d'actions de la nouvelle BRHC. L'exploitation de la structure réorganisée demeure essentiellement identique à celle de la structure précédente. La nouvelle BRHC est devenue partie à toutes les conventions auxquelles était partie BRHC, y compris la convention-cadre de services. Par la suite, la nouvelle BRHC a changé de nom pour devenir Brookfield Renewable Holdings Corporation. Sauf indication contraire, tous les renvois à BRHC s'entendent de la nouvelle BRHC.

Conventions de gestion

Convention-cadre de services

Depuis la création, notre société mère a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services ») avec certains fournisseurs de services (le « fournisseur de services ») qui sont des filiales en propriété exclusive de Brookfield Asset Management. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure BEPC comme bénéficiaire de services.

Les états financiers consolidés annuels de la société comprennent les frais généraux de la société en commandite qui n'étaient pas historiquement attribués aux activités de l'entreprise. Ces charges concernent les frais de gestion payables à Brookfield Asset Management et des coûts d'exploitation directs engagés par une filiale de la société en commandite. Ces charges réparties ont été incluses, le cas échéant, dans les comptes consolidés de résultat de la société. Les principaux décideurs de la société sont des employés de la société mère ultime qui fournissent des services de gestion aux termes de la convention-cadre de services de la société. Toutefois, les états financiers peuvent ne pas comprendre l'ensemble de toutes les charges qui auraient été engagées et peuvent ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés annuels de la société comme si elle avait été une société autonome au cours des périodes considérées. Il n'est pas possible en pratique d'estimer les coûts réels qui auraient été engagés si la société avait été une société autonome au cours des périodes considérées étant donné que ces coûts dépendraient de multiples facteurs, y compris la structure organisationnelle et l'infrastructure.

Aux termes de la convention-cadre de services, sur une base trimestrielle, Énergie Brookfield verse des frais de gestion, appelés coûts de service de gestion, au fournisseur de services équivalant à une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ par trimestre, ajustés en fonction de l'inflation, et à une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013) (les « honoraires de gestion de base »). Aux fins du calcul des coûts de services de gestion, la valeur de marché d'Énergie Brookfield correspond au total de la valeur de l'ensemble des parts en circulation, et de tous les autres titres émis par les bénéficiaires de services, majoré du solde de la dette à payer à une tierce partie, assortie d'un recours à

l'endroit d'un bénéficiaire des services aux termes de la convention-cadre de services, déduction faite de toute trésorerie détenue par de telles entités. BEPC devra rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. Aucun changement n'a eu lieu dans la façon de calculer les honoraires de gestion de base et les distributions incitatives à la suite de l'arrangement. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base sera calculée en fonction de la valeur des activités de la société par rapport à celle de la société en commandite. Les honoraires de gestion de base pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 se sont élevés à 110 millions \$ (106 millions \$ en 2024 et 88 millions \$ en 2023).

Convention relative aux relations

Depuis sa création, Énergie Brookfield a une convention relative aux relations qu'elle a conclue avec Brookfield en vertu de laquelle Brookfield a convenu, sous réserve de certaines exceptions, qu'Énergie Brookfield servira de principal véhicule par l'intermédiaire duquel Brookfield acquerra, directement ou indirectement, des actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. Étant une filiale contrôlée par Énergie Brookfield, la société peut se prévaloir de plein droit des avantages conférés aux termes de la convention relative aux relations et est liée par certaines obligations y afférentes.

Convention relative à l'obligation remboursable en actions

La société en commandite fournit à BRHC une obligation remboursable en actions s'élevant à 1 milliard \$ aux termes d'une convention modifiée et reformulée relative à l'obligation remboursable en actions (la « convention relative à l'obligation remboursable en actions »). BRHC peut demander le remboursement de l'obligation remboursable en actions à la société en commandite en échange de l'émission d'un certain nombre d'actions de catégorie C au profit de la société en commandite, d'un montant en capital correspondant au montant de l'obligation remboursable en actions divisé par la juste valeur marchande d'une action de catégorie C. L'obligation remboursable en actions est offerte en tranches minimales de 10 millions \$ et le montant disponible aux termes de cette obligation sera réduit de manière permanente du montant appelé aux fins de remboursement. Avant tout remboursement aux termes de l'obligation remboursable en actions, certaines conditions préalables doivent être remplies, notamment que la société en commandite continue de contrôler BRHC et puisse élire la majorité des membres du conseil d'administration de BRHC.

Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, BEP convient qu'elle ne déclarera pas ou ne versera pas de distributions sur les parts de BEP si, à cette date, BEPC ne dispose pas de suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour pouvoir déclarer ou verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC.

Toute modification ou renonciation à la convention relative à l'obligation remboursable en actions dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait une incidence sur l'équivalence économique entre une action échangeable de BEPC et une part de BEP doit être approuvée par le vote affirmatif des porteurs d'une majorité des actions échangeables de BEPC en circulation qui ne sont pas détenues par Brookfield ou ses sociétés affiliées, qui vote en tant que catégorie distincte, ou, dans le cas où il y a plus d'un administrateur de BEPC qui ne siège pas à l'autre conseil, l'approbation de la majorité de ces administrateurs qui sont dans ce cas. L'obligation remboursable en actions prendra fin si toutes les actions échangeables de BEPC en circulation sont détenues par Brookfield, la société en commandite ou les sociétés affiliées qu'elles contrôlent.

Conventions de services d'électricité

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

Au cours du premier trimestre de 2021, la société et la société en commandite ont conclu une convention visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein de la société. La convention prévoit le transfert des conventions d'achat d'électricité de la société en commandite et des conventions d'achat d'électricité de tierces parties visant certaines centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») qui sont décrites ci-dessous. Certaines conventions d'achat d'électricité de tierces parties ont été également transférées à la société dans le cadre de l'internalisation des activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord de la société en commandite.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant la société en commandite en tant que mandataire exclusif à l'égard de la vente d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, la société en commandite se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, la société en commandite avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de la société en commandite à la société.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 9, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à la société en commandite.

Autres conventions

Autres conventions relatives aux produits

Aux termes d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, la société en commandite achète toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par GLHA au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité étaient soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à la société en commandite.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure d'autres conventions d'achat d'électricité avec Brookfield et ses filiales pour la livraison d'électricité, des attributs liés à la production et d'autres services connexes. Ces conventions sont généralement conclues selon des modalités commerciales. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, Énergie Brookfield a comptabilisé 31 millions \$ (68 millions \$ en 2024) au titre des produits provenant de parties liées et néant dans les profits sur les instruments financiers (moins de 1 million \$ en 2024) attribuables à de telles conventions. Au 31 décembre 2025, le solde des instruments financiers d'Énergie Brookfield s'élevait à néant (moins de 1 million \$ en 2024) aux termes des conventions comptabilisées selon IFRS 9.

Facilités de crédit et fonds en dépôt

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2030, et les montants empruntés portent intérêt au taux SOFR, majoré d'une marge de 1,80 %. Pour l'exercice considéré, aucun montant n'avait été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Celle-ci peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été placés en dépôt auprès de la société au 31 décembre 2025 (néant au 31 décembre 2024). Aucune charge d'intérêts sur le dépôt et la facilité de crédit renouvelable de Brookfield n'a été comptabilisée pour les exercices clos les 31 décembre 2025, 2024 et 2023.

De temps à autre, Énergie Brookfield peut conclure des accords à court terme avec des filiales de la société consolidées permettant à ces entités de placer des fonds en dépôt pouvant atteindre 750 millions \$ par dépôt auprès d'Énergie Brookfield. Les intérêts gagnés ou engagés sur ces dépôts sont assortis d'un taux de financement situé entre celui qui serait par ailleurs payable par Énergie Brookfield dans le cadre de son programme de papier commercial ou de ses facilités de crédit auprès de tiers indépendants et le taux d'intérêt qui serait par ailleurs offert au dépositaire en question dans des transactions similaires sans lien de dépendance auprès de tiers indépendants. Chaque dépôt est assorti d'une échéance d'au plus trois mois, mais la société peut toutefois demander un remboursement sur préavis écrit de trois jours ouvrables. Au 31 décembre 2025, des fonds de 376 millions \$ (125 millions \$ en 2024) avaient été déposés auprès d'Énergie Brookfield, qui portent intérêt à un taux se situant entre 3,39 % et 4,03 %. Les fonds déposés sont comptabilisés au poste Montants à recevoir de parties liées dans l'état consolidé de la situation financière. Pour

l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits d'intérêt tirés des fonds déposés auprès d'Énergie Brookfield se sont chiffrés à moins de 1 million \$.

La société participe, avec des partenaires institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Fund V, au Brookfield Infrastructure Debt Fund, au Brookfield Global Transition Fund I, au Brookfield Global Transition Fund II, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au The Catalytic Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, avec ses partenaires institutionnels, a accès à du financement au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Brookfield Wealth Solutions

De temps à autre, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent convenir, de pair avec des tiers indépendants, de fournir des financements à Énergie Brookfield. De plus, Brookfield Wealth Solutions et ses entités liées peuvent également participer, avec des tiers indépendants, aux conditions et aux taux du marché, à des mobilisations de capitaux par Énergie Brookfield qui sont comptabilisées à titre d'emprunts sans recours dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, devait les soldes suivants à Brookfield Wealth Solutions : des emprunts sans recours s'élevant à néant (13 millions \$ en 2024) et des emprunts totalisant 458 millions \$ (58 millions \$ en 2024), qui étaient classés comme des montants à payer à des parties liées. Les filiales de Brookfield Wealth Solutions peuvent, de temps à autre, décider de participer à des placements d'actions de la société.

Divers

De temps à autre, dans le cadre d'initiatives d'efficacité fiscale menées par notre groupe dans le cours normal des activités, la société peut investir dans une filiale de la société en commandite ou accorder des prêts intersociétés qui sont généralement non garantis, portent intérêt aux taux du marché et sont remboursables sur demande ou selon des modalités convenues à une filiale de la société en commandite afin d'optimiser l'utilisation des attributs fiscaux, y compris les pertes d'exploitation nettes au sein du groupe. Au cours du deuxième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière un prêt intersociétés avec la société de 945 millions \$, portant intérêt à un taux de 7,5 % et classé comme montant à recevoir de parties liées et montant à payer à des parties liées. La charge d'intérêts pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'est élevée à environ 45 millions \$.

Au cours du troisième trimestre de 2025, la société a transféré sa participation dans un portefeuille d'actifs de stockage en cours de construction aux États-Unis d'une puissance de 220 MW à une filiale de la société en commandite pour un produit d'environ 114 millions \$. Par suite du transfert, la société a décomptabilisé un actif total de 258 millions de dollars et un passif total de 134 millions \$. La transaction a été comptabilisée comme une transaction sous contrôle commun, les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs cédés étant comptabilisés directement dans les capitaux propres et présentés dans le poste Cession des états consolidés des variations des capitaux propres.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit d'environ 230 millions \$ (montant net de 111 millions \$ pour la société), à un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec un tiers indépendant.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille d'actifs de production décentralisée en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 700 MW pour un produit, déduction faite des coûts de transaction, d'environ 546 millions \$ (montant net de 215 millions \$ pour la société). Une tranche de 47 % a été vendue à une tierce partie et la tranche restante de 53 % a été vendue à un fonds privé géré par BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec la tierce partie.

Au cours du quatrième trimestre de 2025, Énergie Brookfield a conclu l'acquisition d'une participation additionnelle de 15 % dans Isagen auprès d'un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente au prix d'acquisition convenu avec un tiers indépendant, soit 1 milliard \$, la part versée par la société s'élevant à 900 millions \$. Énergie Brookfield a accru sa participation dans l'entreprise, pour la faire passer à environ 37,3 % (participation de 34 % pour la société), et continuera de consolider cette entreprise. Dans le cadre de la clôture de la transaction, Énergie Brookfield a obtenu un financement de 400 millions \$ auprès de Brookfield Wealth Solutions.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW pour un produit d'environ 89 millions \$ (montant net de 57 millions \$ pour la société), et a convenu de vendre une tranche de 33,3 % à un fonds privé sous la gestion de BAM, à une valeur équivalente à celle convenue avec des tierces parties indépendantes qui acquerront la participation restante de 66,6 % dans ce portefeuille. Ces transactions sont sous réserve des modalités de clôture habituelles.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits.....	31 \$	68 \$	10 \$
Autres produits			
Produits d'intérêts.....	88 \$	42 \$	29 \$
Produits de distribution.....	—	3	7
	88 \$	45 \$	36 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie.....	(31) \$	(27) \$	(19) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services.....	(25)	(2)	(2)
	(56) \$	(29) \$	(21) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts et distributions ¹	(469) \$	(462) \$	(140) \$
Divers			
Autres services entre parties liées.....	(8) \$	(5) \$	3 \$
Profit sur instruments financiers.....	—	2	9
	(8) \$	(3) \$	12 \$
Coûts de service de gestion.....	(110) \$	(106) \$	(88) \$

¹⁾ Comprennent des distributions sur les actions échangeables de BEPC, les actions échangeables de catégorie A.2 et les actions de catégorie C de BRHC de respectivement 15 millions \$, 52 millions \$ et 282 millions \$ (respectivement 14 millions \$, 49 millions \$ et 293 millions \$ en 2024 et respectivement 60 millions \$, néant et néant en 2023).

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2025	2024
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	16 \$	30 \$
	La société en commandite	1 590	1 363
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	19	11
		<u>1 625 \$</u>	<u>1 404 \$</u>
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	La société en commandite	— \$	9 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield.....	67 \$	34 \$
	La société en commandite	903	480
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	24	24
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	17	6
		<u>1 011 \$</u>	<u>544 \$</u>
Passifs non courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield.....	9 \$	53 \$
	La société en commandite	42	452
	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	434	34
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	—	2
		<u>485 \$</u>	<u>541 \$</u>
Emprunts sans recours	Brookfield Wealth Solutions et entreprises associées.....	— \$	13 \$

Actifs courants

Les montants à recevoir de Brookfield et de la société en commandite ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite ne sont pas assortis d'une sûreté, sont payables à vue et se rapportent à des transactions récurrentes.

29. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La variation nette des soldes du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2025	2024	2023
Créances clients et autres actifs courants.....	(34) \$	(138) \$	535 \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	29	18	(51)
Autres actifs et passifs	(89)	(144)	(79)
	<u>(94) \$</u>	<u>(264) \$</u>	<u>405 \$</u>

30. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'une participation de 25 % dans un portefeuille d'actifs hydroélectriques en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 403 MW pour un produit d'environ 230 millions \$ (montant net de 111 millions \$ pour la société). La société continuera de consolider ce portefeuille.

Après la clôture de l'exercice, la société a établi un programme de placement d'actions au cours du marché grâce auquel elle peut, à son gré, offrir et vendre des actions échangeables de BEPC d'un montant maximal de 400 millions \$ à même son capital-actions. À ce jour, 635 247 actions échangeables de BEPC ont été émises pour un produit brut d'environ 28 millions \$.

Après la clôture de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a convenu de vendre un portefeuille d'actifs éoliens et solaires en exploitation aux États-Unis d'une puissance de 132 MW pour un produit d'environ 89 millions \$ (montant net de 57 millions \$ pour la société). Cette transaction est sous réserve des modalités de clôture habituelles.

Brookfield Renewable Corporation

bep.brookfield.com/bepc

NYSE: BEPC

TSX: BEPC.UN